

Site du Cap Lardier

Aurélien AUDEVARD-LPO-PACA



« Huppe Fasciée »

Compte Rendu d'Activité 2012

SOMMAIRE :

I -PRESENTATION DU SITE :	Pages 3 à 7
II -EVENEMENTS AYANT UNE INCIDENCE SUR LA GESTION :	Page 8
III -ACTIONS DE GESTION :	Pages 9 à 11
IV -AMENAGEMENT ET RESTAURATION :	Pages 12 à 18
V -SUIVIS SCIENTIFIQUES :	Pages 19 à 21
VI –NATURA 2000 :	Pages 22 à 26
VII -ACCUEIL DU PUBLIC :	Page 27
VIII –FREQUENTATION DU SITE :	Pages 28 à 30
IX - SUIVI ADMINISTRATIF :	Pages 31 à 32
X –ECORES ;	Pages 33 à 34
XI -CONCLUSION ET BILAN CHIFFRE :	Pages 35 à 39
XII -EVOLUTION DU PLAN DE GESTION :	Pages 40 à 47
XIII –PREVISIONNEL 2013 :	Pages 48 à 57
XIV –ANNEXES :	Pages 58 à 72

Annexe n° 1 ; Carte du périmètre d'aire potentielle d'adhésion du Parc.

Annexe n° 2 ; Temps analytique des agents du secteur.

Annexe n° 3 ; Tableau des heures de patrouille sur le secteur.

Annexe n° 4 ; Résumé des dégâts occasionnés par la tempête de novembre.

Annexe n° 5 ; Organigramme du secteur.

Annexe n° 6 ; Tableau budget signalétique.

Annexe n° 7 ; Tableau budget Sivom du littoral.

Annexe n° 8 ; Nouveau dépliant avec ces renseignements.

Annexe n° 9 ; Compte rendu des associations (Environnements & chasse).

Annexe n° 10 ; Texte et carte gestion D.P.M.

I-PRESENTATION DU SITE :

1-1- Historique :

Les traces de l'homme existent depuis des siècles sur le site de la presqu'île de Saint-Tropez. Au néolithique il est déjà présent sur le Cap Lardier. Les habitants des lieux y laissent des fragments de poteries. Plus tard c'est la colonisation romaine attestée par la présence d'une petite habitation en bordure du vallon de Jovat, accompagnée de cultures.

Après l'obscurantisme du moyen âge ce n'est qu'en 1807 que l'on retrouve des traces du Cap Lardier avec le cadastre napoléonien. Il nous apprend que la majeure partie de la zone était cultivée en essartage pour la production de blé, blocus des anglais oblige. Dès la fin du XVIII^e siècle la batterie du Cap Lardier est équipée de canons pour compléter celle du Cap Taillât.*

Le domaine du Cap Lardier fait partie des biens saisis par l'Etat au cours de la Révolution française. Puis, au début du siècle, l'Etat vend le domaine à Monsieur Martin, viticulteur. Il est ensuite revendu à Monsieur Bonn qui en fit un camping en 1949. La gérance de ce camping est confiée à Monsieur Carters. La propriété est couverte de Pins maritimes jusqu'au gel de 1956 où elle est replantée en Eucalyptus. La surface du camping était divisée en quartiers, séparés par des routes d'accès. Nous voyons encore de nos jours les vestiges de ces aménagements.

*L'essartage consiste au défrichement d'un terrain boisé, avec brûlage sur place, dans un but agricole.



« Alouette Calandrella »

En 1969, une banque rachète le terrain jusqu'aux Brouis et envisage de construire un lotissement et un port de plaisance. Ce projet comportait plus de cent lots. Les pistes datent de cette époque.

En 1976, l'autorisation de lotir est accordée sur la base du dernier projet. Une réaction contestataire des usagers émane alors par l'intermédiaire d'une association. Cette association se mobilise pour s'opposer au projet et fait casser l'arrêté préfectoral au tribunal administratif. Le Conservatoire du Littoral entre en pourparlers avec les propriétaires, et acquiert les terrains. En 1979, il est alors prévu de confier la gestion du terrain à la commune de La Croix Valmer.

Une convention de gestion est signée le 24 juillet 1984 entre le Conservatoire du Littoral propriétaire du site et les Gestionnaires, la commune de la Croix Valmer et le Parc National de Port-Cros.

Dès 1983, le Parc National de Port-Cros assure seul l'ensemble des missions de gestion. La surveillance devient permanente en 1991, la maison est réaménagée, le garde peut s'y installer de façon permanente. En 2010 la commune participe à la gestion du site en embauchant un agent permanent sur le terrain. Un plan de gestion est élaboré en 1999 pour une durée de six ans, de 2000 à 2005. Un deuxième plan de gestion (2007/2012) est en cours. Actuellement la gestion s'oriente vers un équilibre entre la protection de la richesse biologique du site et la fréquentation humaine. Elle s'attache également à la restauration des milieux dégradés.

Aujourd'hui, le Conservatoire du littoral est propriétaire d'environ 350 ha. Il faut souligner que l'acquisition du site du Cap Lardier a permis sa protection contre l'urbanisation et surtout la préservation de paysages, d'une flore et d'une faune exceptionnelles mais très vulnérables.



« Bergeronnette Printanière »

1-3- Localisation :

Le Cap Lardier, magnifique fenêtre sur la côte varoise, s'étend des mas de Gigaro au Cap Taillât. Le site du Cap Lardier, massif forestier émergeant au-dessus de la vallée de la Gisclé dans le golfe de Saint-Tropez, se prolonge à l'Est vers la dorsale du Cap Camarat et au Nord vers la colline des Moulins de Paillas et de Gassin. Le site est parcouru, en façade littorale par un sentier qui permet, au cours d'une randonnée, de profiter pleinement du paysage.

1-4- Description du milieu :

Le site du Cap Lardier est constitué par des roches comptant parmi les plus anciennes de France : granite, granulite blanche et chloritoschistes. Ce domaine présente un ensemble forestier d'une très grande richesse et d'une exceptionnelle beauté.

Le Cap Lardier est couvert d'une végétation forestière caractéristique de la basse Provence cristalline. Ce type de végétation, pour l'instant assez éloigné de la végétation potentielle maximale peut être rattaché au massif des Maures dans sa variante orientale.

Le taux de boisement élevé (environ 70 à 80%), la présence simultanée des six essences méditerranéennes principales (chêne vert, chêne pubescent, chêne-liège, pin blanc, pin pignon et pin maritime), ainsi que plusieurs peuplements forestiers âgés et monumentaux, font sans aucun doute du Cap Lardier la plus belle forêt littorale de la façade méditerranéenne de la France continentale. Le site du Cap Lardier accueille également la plus vaste phrygane de Barbe de Jupiter de Méditerranée.



Aurélien AUDEVARD-LPO-PACA

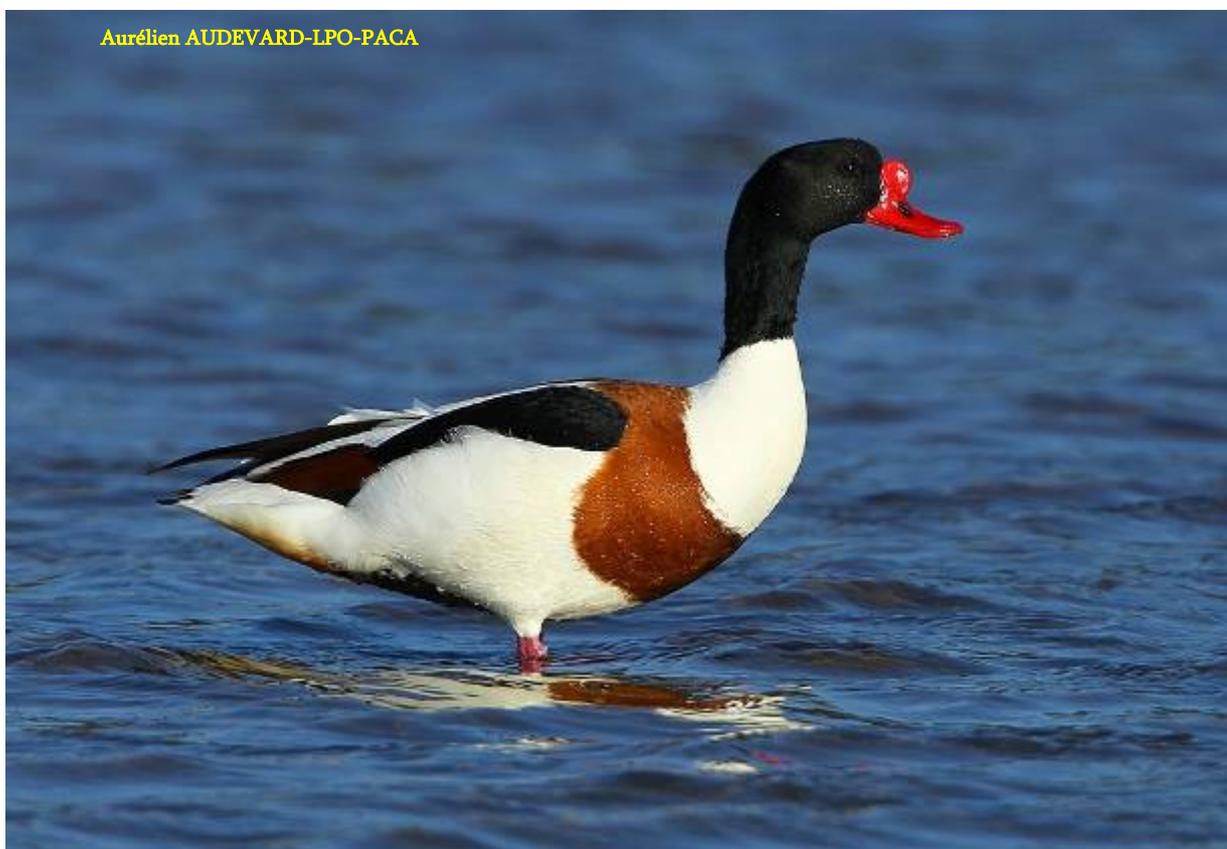
« Sterne Hansel »

Le jeu des perturbations brutales dues aux feux de forêt et à des agressions plus continues des embruns salés, permet par ailleurs de disposer d'une extraordinaire diversité de milieux, qui explique en partie la présence de nombreuses espèces végétales remarquables.

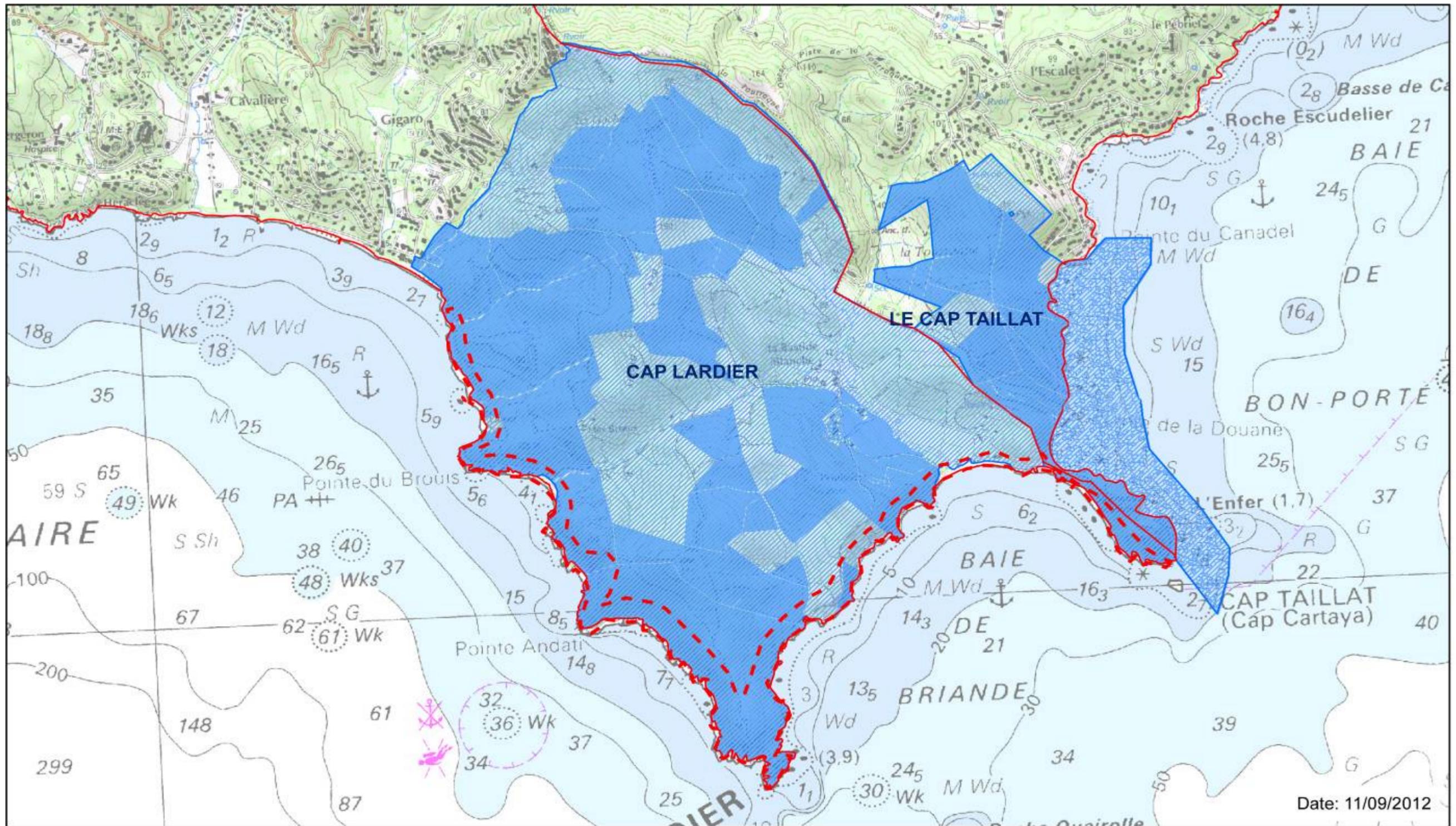
L'étagement des essences et des espèces, qui correspond à leur faculté d'adaptation aux conditions physiques, est assez bien marqué sur ce terrain. En effet, le sommet est couvert d'une strate arborescente constituée par l'association du chêne-liège et du pin maritime. Ce couvert végétal se diversifie à mi-pente où il est associé au pin d'Alep et au pin parasol.

Les pins parasols constituent en arrière de la plage, proche de la pointe du Breuil, un arrière plan remarquable. Dans la partie centrale du terrain, le manteau végétal est complété, en sous strate, par une végétation où dominent l'arbousier, la bruyère arborescente et des épineux tels que genêts d'Espagne ou l'argelas.

Le site du Cap Lardier offre un nombre important d'espèces végétales rares ou menacées, dont certaines méritent une attention particulière, comme le Palmier nain, le Tamaris d'Afrique, la Barbe de Jupiter, l'Euphorbe arborescente, le Gattilier agneau chaste, le Chardon bleu des sables, le Lys de mer et bien d'autres encore. Enfin, la plupart de ces espèces étant des héliophiles (plantes de pleine lumière), elles ont inévitablement à souffrir de la concurrence avec des espèces tolérant l'ombre ou mieux armées dans la lutte pour la lumière lors des évolutions naturelles ou artificielles de la végétation (par exemple lors de l'introduction de certains exotiques arborés pionnières indigènes, mais aussi avec certaines autres espèces exotiques)



« Tadorne de Belon »

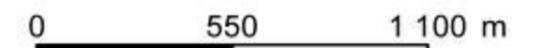


Zone de préemption :

- Délégué au Conservatoire du littoral
- Conseil général
- propre au Cdl

Parcelles du Cdl protégées par :

- Acquisition ou affectation
- Remise en gestion
- Servitude
- Périmètre d'intervention du Cdl
- Forêt domaniale
- Propriété du département



II-EVENEMENTS AYANT UNE INCIDENCE :

Cette année, deux événements majeurs ont ou auront un impact considérable sur l'ensemble de la gestion du site, et auront inévitablement une répercussion dans les prochaines années.

2-1- Le premier qui est sans aucun doute le plus impactant pour la gestion du site, ce sont les restrictions budgétaires actuelles ou à venir qui touchent l'ensemble des partenaires.

Si nous faisons la comparaison des dix derniers budgets du site nous constatons, que ;

- La subvention Région/Département, pour le fonctionnement, n'a pas augmenté depuis 2002.
- La part de financement du Conservatoire du Littoral, pour l'investissement est aléatoire. Elle peut aller de 197 000 € en 2001 (Réhabilitation de Gigaro) à 0 € en 2007.

- La participation du Parc national de Port-Cros qui a augmenté d'année en année, pour passer de 60 650 € en 1999 à 240 000 € en 2012 risque de baisser dans les années à venir compte tenu des efforts de réduction de dépenses demandés à l'établissement par le Ministère de tutelle.

En quelques chiffres le budget investissement/fonctionnement de 1999 à 2012 (14 ans) :

* Parc National de Port-Cros ; 1 944 300,00 €

* Région / Département ; 967 200,00 €

* Conservatoire du Littoral ; 710 500,00 €

* Commune de La Croix Valmer ; 385 700,00 €

(Voir les tableaux budget « fonctionnement & investissement » décennaux, pages 33 & 34).

- Pour la gestion des deux sites composant l'espace géré, il faudrait mener une concertation entre tous les partenaires afin d'optimiser les financements et poursuivre la mutualisation des moyens matériels et personnels. Les terrains du C.E.L., sur la commune de La Croix Valmer, se compose d'espaces classés et non classés. Une partie des recettes des parkings payants est reversée au Conservatoire. Une réflexion partenariale pourrait être menée pour voir en quoi ces moyens peuvent contribuer à la gestion des deux sites. Il y a également la location des vignes.



2-2- Le deuxième tout aussi important, et assurément aussi impactant pour la gestion et la destinée du site, c'est le changement climatique. Provoquant la sécheresse de 2003 à 2007, ainsi que les tempêtes, les averses, les tornades, etc. Tous ces phénomènes climatiques ont fait de très gros dégâts sur l'ensemble du site, d'après certaines scientifiques ce phénomène devrait s'améliorer dans les prochaines années.

(Voir paragraphe IV- Aménagement et restauration du site).

« Avocette élégante »

III-ACTIONS DE GESTION :

3-1-Handi-plage :

Voir le compte rendu de la Police Municipale, responsable du fonctionnement Handi-plage de Gigaro et du Débarquement.

3-2-Surveillance des deux sites (Cap Lardier & Débarquement) :

Des difficultés ont été rencontrées pour constituer les trois patrouilles comme en 2011. Ceci est dû au manque de moyens financiers ce qui implique moins de personnel saisonnier pour l'été. (Voir en annexe n° 3, tableau des heures de patrouille estivale).

3-2-1-Patrouille de jour.

Une à trois patrouilles de deux personnes **suivant l'effectif**, ont été organisées par jour. Les horaires étaient de 10h00 à 13h00 et de 16h00 à 19h00. Les patrouilles se sont faites sur les deux sites Cap Lardier et Débarquement. Le nettoyage du sentier du littoral et des plages a été fait presque tous les matins de 8h30 à 9h30, suivant les effectifs.

3-2-2-Patrouille mixte de nuit.

Cette année le nombre de patrouille mixte de nuit a considérablement diminué. 0 en juillet et 4 en août. Ainsi que les horaires en 2011 (22h00 à 3h00), en 2012 (23h00 à 1h00). Le chef de secteur s'est retrouvé seul pour gérer les tapages nocturnes, entre 1h00 et 7h00, heure de reprise de la patrouille PM de jour.

3-2-3-Patrouille mixte en mer.

Idem que pour les patrouilles mixtes nocturnes, trois patrouilles ont été effectuées en juillet et seulement une en août.



Aurélien AUDEVARD-LPO-PACA

« Guêpier d'Europe »

3-3-Problème nocturne sur Gigaro.

Depuis 1999, la saison 2012 a été une des désastreuses pour la plage de Gigaro, voici quelques photos de la plage le matin.



En quelques chiffres :

- Première quinzaine de juillet ; A part le 14 juillet, un feu d'artifice allumé par une famille Belge. Les autres nuits rien d'anormal n'a été constaté.

- Deuxième quinzaine de juillet ; 7 restes de feu, tous alimentés avec des Ganivelles et végétaux cassés et/ou arrachés sur place. 78 sacs de 100 l de détrit (Bouteilles, canettes, mégots, paquets de cigarette. Divers emballages de pizza, bière, cubitainer de vin, etc.).

- Première quinzaine d'août ; 9 restes de feu, tous alimentés avec des Ganivelles et végétaux cassés et/ou arrachés sur place. 87 sacs de 100 l de détrit (Bouteilles, canettes, mégots, paquets de cigarette. Divers emballages de pizza, bière, cubitainer de vin, etc.).
Un blessé au talon par un tesson de bouteille.

- Deuxième quinzaine d'août ; 5 restes de feu. 62 sacs de détrit (Bouteilles, canettes, mégots, paquets de cigarette. Divers emballages de pizza, bière, cubitainer de vin, etc.).

- Sans oublier le tapage nocturne, le désordre public et les bagarres. Toutes ces indécences se sont produites entre 2h00 à 6h00 du matin environ, sur la plage, à l'entrée du site et sur la route qui remonte dans les mas de Gigaro.

Une réflexion serait à mener en début de saison sur :

la coordination entre les différents services d'ordre pour éviter l'installation des débordements à Gigaro en « après soirée »,

la suppression des poubelles sur la plage. Il semble que cela incite le public à jeter davantage.

Un autre problème est à régler, il s'agit des marchands ambulants qui passent par la barrière pour accéder à la plage, et qui sont toujours aussi agressifs à l'encontre des saisonniers.

3-4-Journées Eco Citoyennes de La Croix Valmer;

Voir avec le service concerné de la Commune pour le compte rendu d'activité de ces journées.



« Tarier Pâtre »



« Tarier des Prés »

Aurélien AUDEVARD-LPO-PACA

IV-AMENAGEMENT ET RESTAURATION :

4-1- Aménagement des plages et dunes :

4-1-1-Plage de l' Héraclée :

Quelques travaux de sauvegarde de la dune ont été réalisés par le personnel de la Commune, avec l'aide de l'équipe du Parc National. Les problèmes d'érosion sur cette plage, se rencontrent uniquement par mauvais temps. Deux phénomènes physiques s'affrontent, d'une part l'évacuation de l'eau de pluie vers la mer et d'autre part la remontée du sable par les vagues. Ce qui provoque le détournement du ruisseau vers la dune et endommage celle-ci. Il est nécessaire de se rapprocher des services concernés de l'Etat, responsable du D.P.M.

4-1-2-Plage de Gigaro :

La partie Est de la dune a été emportée par la mer. Il a été procédé à la mise en place de 200 m³ de sable et 80 m de ganivelles. Tous ces travaux ont été réalisés en régie. **(Voir résumé en annexe n° 4).**

4-1-3-Plage de Jovat :

Aucune réalisation pour cette année, remplacement du panneau directionnel prévu pour 2013.

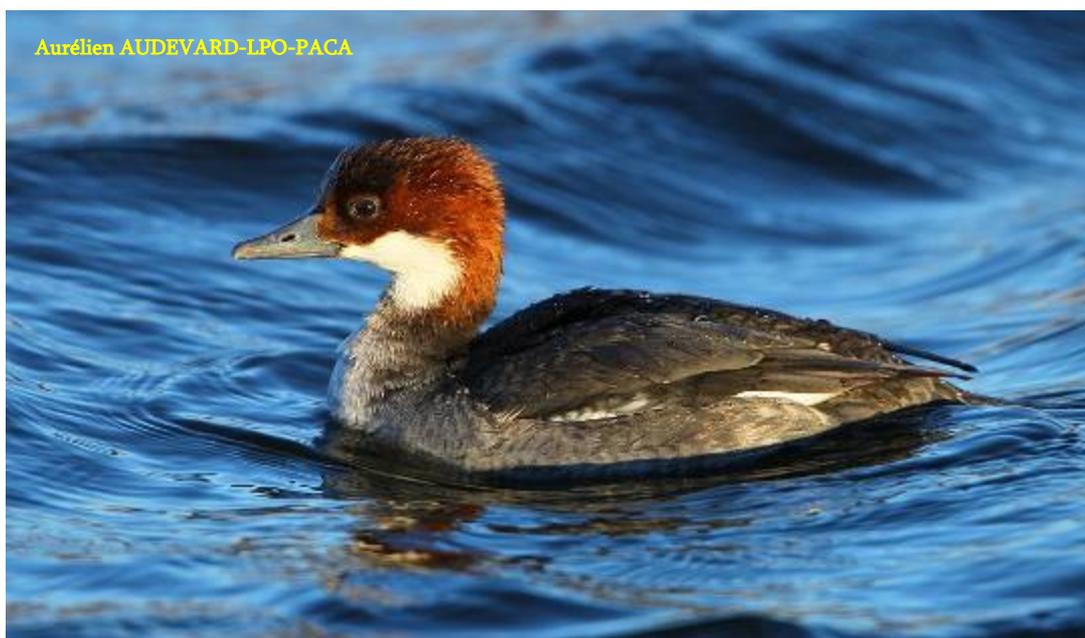
4-1-4-Plage des Brouïs:

Réalisation en régie du remplacement des ganivelles sur un peu plus de la moitié de la plage et revégétalisation des dunes. Cette installation est à surveiller de près car cette plage est également propice aux coups de mer.

La ZIEM est à revoir sur cette plage. Le chenal donnant accès à la plage est beaucoup trop grand. Les embarcations viennent mouiller dans cet espace, et certains restent sur la plage toute la journée.

4-1-5-Plage de Briande :

Aucun travaux n'a été réalisé cette année. L'accès de la plage n'est pas évident en véhicule.



« Harle Piette »

4-2- Travaux D.F.C.I :

4-2-1- Cette année, des travaux de DFCI ont été réalisés en particulier pour la piste des Brugas. Le débroussaillage manuel sélectif a été privilégié par rapport à une intervention mécanique grâce au complément financier de Natura 2000. Ces interventions manuelles permettent de laisser quelques sujets de chêne vert, chêne blanc, arbousier et bruyères dans la zone afin de réduire les impacts sur la faune et la flore. Ces travaux ont été réalisés par le SIVOM.

4-2-2- Les travaux forestiers autour du bureau, en arrière plage de Gigaro, ont été pérennisés cette année en régie et par l'équipe de Sylvabelle en effectuant plusieurs passages dans l'année afin de maintenir le milieu ouvert et de continuer l'éradication des espèces invasives comme le mimosa.

4-2-3- L'élagage du sentier de la plage de la Briande à la plage de Gigaro a lui aussi été réalisé en régie, avant la saison pour maintenir le milieu ouvert et faciliter l'accès aux usagers.

4-3-Sentier du Littoral :

L'équipe du secteur a une vigilance toute particulière pour le sentier du littoral. Des travaux d'entretien sont réalisés au coup par coup tout au long de l'année. En particulier pour la création de marche. Le soutènement du sentier, la réparation ou la pose de casse-pattes et de ganivelles et le débroussaillage.

La réhabilitation du sentier a débuté en 2001, ces travaux ont été réalisés en 4 tranches ;

1°- De Gigaro à Jovat, pendant l'hiver 2000/2001, pour un montant de 30 000€

2°- De Jovat aux Pins Blancs, pendant l'hiver 2001/2002, pour un montant de 33 500€

3°- Des Pins Blancs à l'Huissière, pendant l'hiver 2002/2003, pour un montant de 33 300€

4°- De l'Huissière au Cap Taillât, pendant l'hiver 2005/2006, pour un montant de 38 400€

Entretien général par entreprise ;

La portion de Gigaro au Cap Lardier a été faite en 2008, pour un montant de 30 000€

La portion du Cap Lardier au Cap Taillât a été faite en 2009, pour un montant de 36 000€

Une repasse devrait être faite cet hiver 2012/2013, sur la première portion.



Aurélien AUDEVARD-LPO-PACA

« Echasse Blanche »

4-4-Réhabilitation des pistes :

- Toutes les pistes du secteur demandent un gros entretien, depuis plusieurs années rien n'a été fait, sur certaines pistes. Une intervention est proposée pour l'année 2013.
(Voir le paragraphe XIII – PREVISIONNEL 2013).

4-5- Signalétiques :

4-5-1-Signalétique secours:

La signalétique secours, est en très bon état. Il suffit de changer deux ou trois petites bornes qui ont été arrachées et mettre les deux manquantes au bout du circuit. **(Voir carte page suivante).**

4-5-2-Signalétique directionnelle:

Remplacement de trois poteaux et de plusieurs plaquettes. Une bonne partie de la signalétique est en place depuis 2000. Beaucoup sont décomposées de l'intérieur, il faut prévoir pour 2013 le remplacement de la moitié des poteaux et de quelques plaquettes. **(Voir tableau en annexe n° 6).**

4-5-3-Signalétique information:

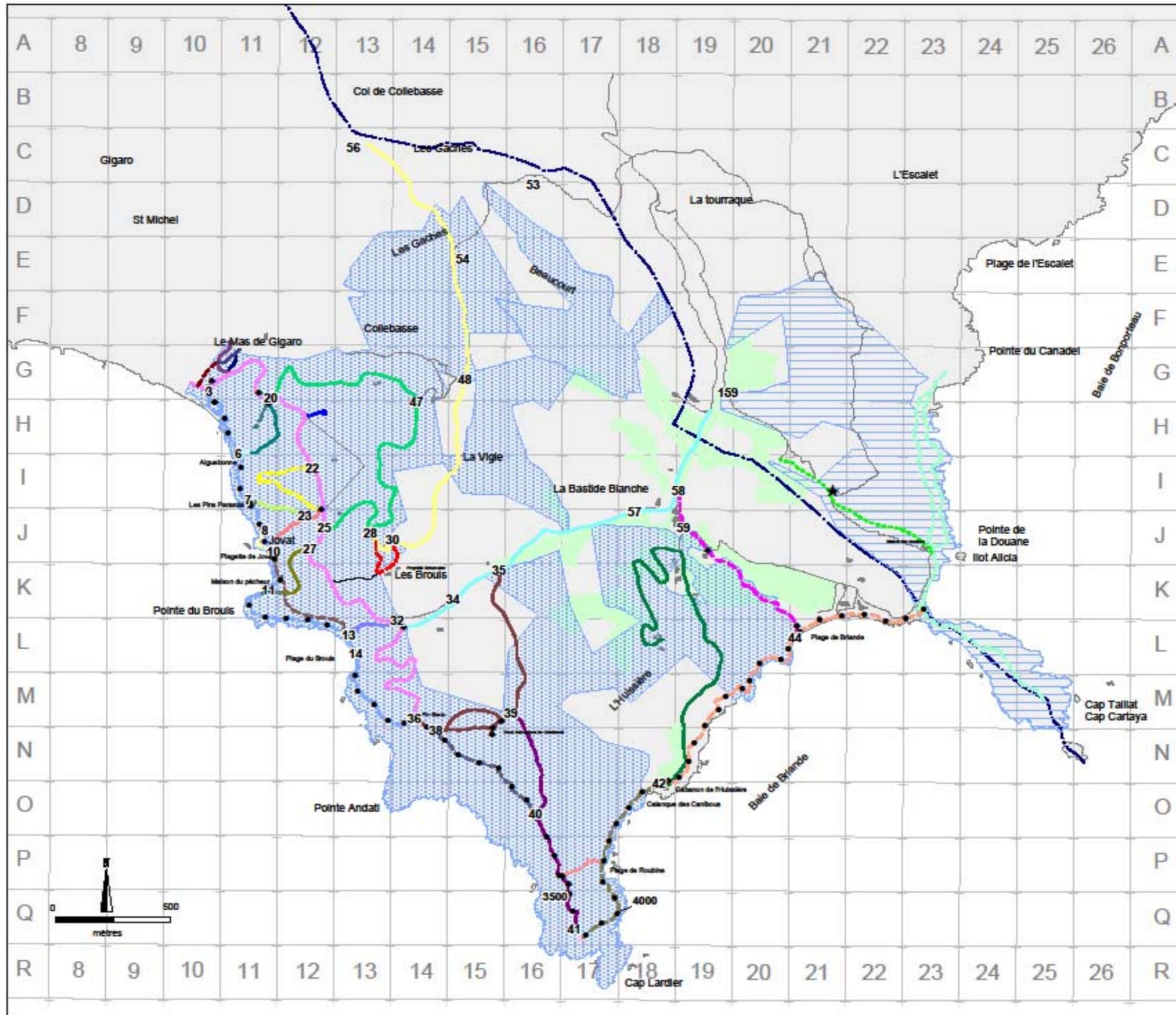
Les panneaux d'information sur le parvis d'entrée du site doivent être réparés et certains changés.

4-5-4-Signalétique parc à vélo:

Le système des poteaux « Parc à Vélo » a très bien fonctionné cette année. Surtout ceux qui se trouvent à l'entrée du site et sur l'arrière plage de Gigaro.



« Gravelot à Collier »



CAP LARDIER SIGNALISATION 2009

Pistes et sentiers

- ancienne piste de la Douane
- Bassin de la tortue
- Bastide Blanche Briande
- Chemin de ronde
- dolmen
- Gigaro
- Piste "pins parasols"
- Piste "scouts"
- Piste Cap-Lardier
- Piste one pêcheur
- Piste d'Alguebonne
- Piste de Jovat
- Piste de l'Huissière
- Piste des Brouis
- Piste des Brugas
- Piste des Crêtes
- Piste du Brouis
- Piste du vieux Sémaphore
- Piste fer à cheval
- Piste Jeancard
- Piste Mas de Gigaro
- Privé
- Sentier 53.1
- Sentier Briande
- Sentier Cap Talliat
- Sentier de Jovat
- Sentier de l'Huissière
- Sentier de l'Ilot
- Sentier de la source
- Sentier des Brouis
- Sentier des pins parasols
- Sentier du Cap Lardier
- Sentier du littoral
- Sentier l'Huissière
- sentier maison du pêcheur
- Sentier raccourci du Cap
- autres

Signalétique

- Bornage métrique
- 23 Numéro signalétique

Source: données PNPC
Auteur: M. Clap/PNPC/Septembre 2009

4-6-Réhabilitation et entretien du patrimoine bâti :

4-6-1-Le Vieux Sémaphore de Collebasse.



(Vieux Sémaphore dans son état actuellement)



(Projet du Vieux Sémaphore réhabilité)

Le patrimoine bâti doit être réhabilité et tout particulièrement le « Vieux Sémaphore de Collebasse ». Les travaux de consolidation ont commencé en 2000/2001.

Le but de cette démarche est de faire un abri pour les chauves-souris d'un côté et de l'autre côté une petite exposition sur l'histoire du site et de son patrimoine bâti.

La plupart de ces travaux seront réalisés par une des équipes de l'I.M.E. de Sylvabelle. Cette équipe est encadrée par un éducateur et le personnel du Parc National de Port-Cros, ces travaux sont réalisés à des fins éducatives et pédagogiques.

4-6-2- La batterie Napoléonienne.



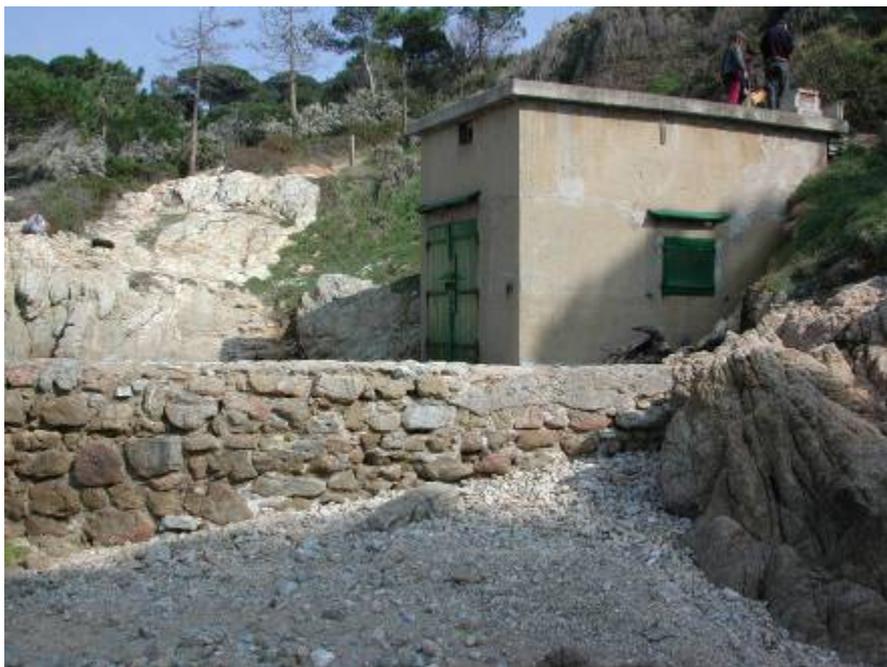
Cette bâtisse surplombe la pointe du Cap Lardier. Il serait très intéressant de retrouver des documents d'époque de cette bâtisse en faisant des recherches dans les archives de la marine Nationale. Afin de lui donner une nouvelle vie, dans un but purement historique, cette réhabilitation pourrait être suivie de la mise en place d'un panneau pédagogique.

4-6-3- La Bergerie.



Cette bâtisse se trouve au dessus de l'emblavure de la piste des Brugas. La réhabilitation de cette ruine nécessite un investissement démesuré financièrement, en temps, en matériels et en personnels.

4-6-4-Le cabanon des pêcheurs (Jovat).



L'avenir de cette bâtisse n'est à ce jour toujours pas décidé. Après rénovation, cette bâtisse pourrait servir de hangar pour le stockage de matériel pour la surveillance estivale et les missions scientifiques.

4-6-5- Le cabanon d'Aiguebonne.



Il en est de même pour le cabanon d'Aiguebonne qui est en ruine. En sachant que pour la réhabilitation de cette bâtisse il y aurait beaucoup plus de dépenses à prévoir (respect des normes architecturales).

V-SUIVIS SCIENTIFIQUE :

Le suivi scientifique a été axé sur les deux principaux protocoles déjà mis en place par le passé à savoir:

Le protocole de suivi des populations de la tortue d'Hermann par capture et marquage, a été poursuivi sur le site du cap Lardier avec les mêmes zones prospectées que 2011.

Au total, il y a eu dix captures avec huit nouveaux individus marqués et deux anciens marquages de 2011.

Deux tortues provenant d'un site extérieur ont été également marquées et relâchées sur le secteur permettant ainsi un renforcement de la population existante et un possible brassage génétique dans le cas d'une petite population isolée.

Ce protocole est à poursuivre les années suivantes dans le but de collecter une série de données constantes, pérenniser l'information et estimer les populations.



Prise de mesures biométriques et pose du clip de marquage lors de la capture d'une tortue d'Hermann. (Source: secteur Cap Lardier)

Pour la seconde année consécutive sur le site de Pardigon, le protocole de suivi de la tortue Cistude a été mis en place et a débuté le 4 avril jusqu'au 10 mai 2012.

La période de capture a duré trois semaines avec une semaine d'intervalle entre chaque session. Les nasses ont été réparties de la même façon que l'année précédente aux mêmes coordonnées GPS et déplacées de 5 m vers la droite à chaque pose.

La tortue n°7 a été re-capturée quatre fois dans deux nasses différentes.

Nouvelles captures :

Deux nouvelles tortues ont été marquées cette année : la n° 8 et n° 9.

1 tortue juvénile a été trouvée sur la route en arrière plage et a été relâchée dans la petite mare à Pardigon.

1 tortue de Floride a été capturée et retirée du milieu.

Le nombre de cistudes marquées durant le protocole 2012 est de deux individus, ce qui fait un total neuf tortues marquées en deux ans: quatre mâles et cinq femelles.



Tortue cistude (n°7) après capture, prise de mesures puis relâchée dans son milieu.
(Source: secteur cap Lardier)

D'autres actions sont en cours et/ou en discussion avec le service scientifique (par l'intermédiaire du référent Pascal GILLET).

En effet, d'autres espèces retiennent une attention particulière telles que:

- La magicienne dentelée
- Les rapaces nocturnes migrateurs (petit duc scops, engoulevent d'Europe,...)
- Les chiroptères
- Le suivi de la population de sangliers
- Les amphibiens
- Les reptiles pour lesquels une dizaine de plaques abris ont été mises en place ces deux dernières années. Les plaques ont pour but de relever la présence ou l'absence de plusieurs espèces comme le lézard ocellé, la couleuvre à échelons, la couleuvre de Montpellier, le lézard des ruines,...



Différents reptiles présents au cap Lardier et à Pardigon. (Sources: secteur et Internet)



6-2- Élimination ou limitation des espèces envahissantes :



- * Pittosporum ; *Pittosporum tobira*
- * Chèvrefeuille du Japon ; *Lonicera Japonica*



L'objectif prioritaire de cette mesure est d'éradiquer ou de contenir le développement des espèces à caractère envahissant. Nous avons choisi de nous concentrer donc sur les espèces végétales afin d'arriver à un meilleur état de conservation des habitats en concurrence avec les espèces envahissantes (mimosas, eucalyptus,...).

- * Mimosa d'hiver ; *Acacia dealbata*

L'équipe en régie emploiera comme lutte pour ces 3 espèces, l'arrachage et/ou la fauche même si de nombreux travaux sont déjà réalisés en ce sens avec l'équipe « Espace vert » de l'IME de Sylvabelle.

Une « journée cohésion » a aussi été évoquée sur le secteur avec pour « mission » l'arrachage du chèvrefeuille du Japon. Cette journée permettra la rencontre de tous les volontaires au sein des personnels du Parc afin de partager, échanger dans la convivialité.

6-3-Réalisation de débroussailllements manuels à la place des débroussailllements mécaniques.

L'entretien DFCI qui a eu lieu cette année a été intégralement fait de façon manuelle. En effet, une entreprise spécialisée dans le débroussaillage est intervenue cet hiver (en dehors donc de la période d'activité de la tortue d'Hermann) pour intervenir de façon plus écologique (moyens moins impactant sur le milieu: paysage, espèces,...).

Cette méthode implique malgré tout un coût supplémentaire (plus de temps et de main d'oeuvre) qui a été pris en charge par les fonds européens (Natura 2000).



Grâce à ce contrat Natura 2000, plus d'engins de ce type sur le site. (Source Internet)



Débroussaillage manuel privilégié pour un impact beaucoup moins fort sur le milieu. (Source Internet)

Le but de cette démarche est de créer une structure de végétation favorable à la tortue d'Hermann en développant une flore appétente (ressources alimentaires supplémentaires). C'est pour cela que 10 plants de mûriers blancs à fruit noir ont été plantés ainsi que 10 plants de figuiers sur une parcelle défrichée d'une superficie de 0,74 hectares.

Ensuite, une veille a été mise en place afin d'éviter toute dégradation du sujet (sangliers, lapins, etc.) et un arrosage régulier a été apporté en période estivale afin que les plants se développent convenablement durant les premières années.



Plantation de figuiers et de mûriers autochtones en faveur de la Tortue d'Hermann.



Tortue d'Hermann après capture et marquage

6-2- Partie marine

La démarche Natura 2000 se déploie également depuis 2011 sur la partie marine, notamment en baie de Briande, où plusieurs contrats marins ou missions d'animation ont été mis en place par l'Observatoire marin.

A- Patrouilles en mer.

Objectif : informer les usagers sur l'aire marine protégée des trois caps et sur les mesures de gestion élaborées dans le cadre de Natura 2000.

36 journées de patrouille d'information en mer ont été réalisées en 2012 entre le 17 avril et le mois de décembre (il reste trois sorties à programmer d'ici le 31 décembre), soit autant que l'année dernière.

Pour ce faire, l'Observatoire marin s'appuie sur un dépliant d'information élaboré en 2011 et édité à 4000 exemplaires. Cette année, ce dépliant a été imprimé à 500 exemplaires dans une version anglaise pour s'adapter au mieux à la clientèle étrangère du site.

Plus de 320 embarcations ont ainsi été accostées afin d'informer les usagers sur les mesures de gestion et la réglementation en vigueur sur le site Natura 2000.

93 infractions ont été observées par les agents de l'Observatoire marin, principalement l'ancrage dans l'herbier de posidonie (85%), générant une information systématique des contrevenants.

Les 36 journées de patrouilles sont intégralement prises en charges par Natura 2000 au titre de l'animation du site (Etat/Europe - Feder).

Montant de la dépense « édition de 500 dépliant anglais » : 362,39 €TTC (100% Natura 2000)

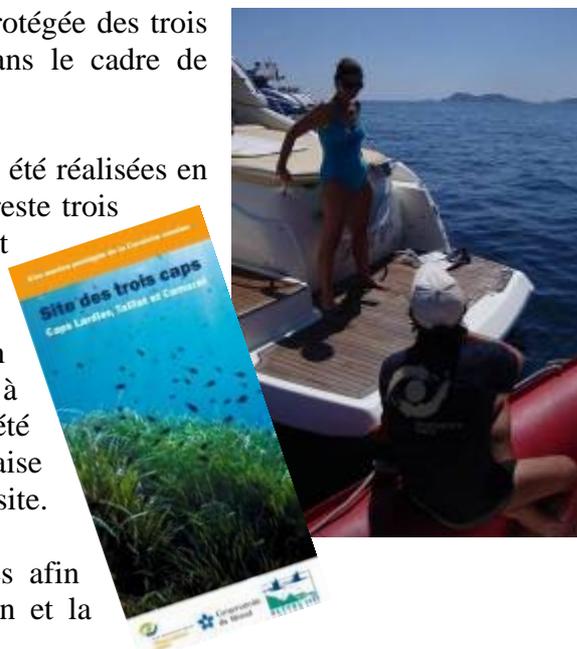
B- Balisage écologique des 300 mètres.

Objectif : limiter l'impact du balisage sur les fonds marins

Le balisage écologique des 300 mètres a été mis en place en 2011 dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Cette année, la pose est intervenue entre le 21 et le 25 mai et la dépose entre 8 et 11 octobre. C'est la société Smat Neptune qui s'est vu attribuer le marché de pose et dépose. Outre la pose initiale, les fonds Natura 2000 (Ministère de l'Ecologie et du Développement durable) financent également l'installation et la désinstallation du dispositif à hauteur de 100€ par bouée (12 bouées en baie de Briande), soit 600€ d'aide à la pose et 600€ d'aide à la dépose.

Le bilan de la saison indique une grande satisfaction générale sur ces aménagements, qui ont démontré une grande fiabilité face aux coups de mer, au contraire des bouées traditionnelles dont certaines positionnées en baie de Cavalaire, ont « voyagé » sur le site des 3 caps (dent de requin et Quairolles) traînant chaîne et bloc de béton sur les fonds marins, avec les impacts induits...

Montant du contrat Natura 2000 sur 5 ans : 93 875 €TTC (dont 56% aides Natura 2000)



- Pose initiale année N + dépose (2011) : 38 423,29 €TTC sur les 3 caps, soit 15 369,31€ TTC pour la baie de Briande (La Croix Valmer).
- Pose et dépose N+1 (2012) : 5 543,46 €TTC (dont 3 000 €d'aides Natura 2000) sur les 3 caps, soit 2 217,38€TTC pour la baie de Briande (La Croix Valmer).



C- Aménagement des sites de plongée.

Objectif : limiter l'impact des ancrages des embarcations de plongée sur les fonds marins

Cinq sites de plongée très fréquentés ont été aménagés en début d'année 2012, dont trois en baie de Briande : la dent de requin, le petit sec et l'épave du Prophète.

Cette année la pose est intervenue le 3 et 4 avril et la dépose le 8 novembre. Outre la pose initiale, les fonds européens Natura 2000 financent également l'installation et la désinstallation du dispositif à hauteur de 100€par bouée (soit 150€pour la pose et 150€pour la dépose).

Montant du contrat Natura 2000 sur 5 ans : 52 500 €TTC

- Pose initiale année N + dépose (2012) : 30 701,32 € TTC sur les 3 caps (dont 300 € d'aides Natura 2000), soit 18 420,79€TTC pour la baie de Briande (La Croix Valmer).

D- Suivi et éradication d'espèces envahissante : *Caulerpa taxifolia* et *C. racemosa*.

Objectif : limiter le développement des espèces envahissantes

La campagne de prospection des caulerpes (*Caulerpa taxifolia* et *C. racemosa*) s'est déroulée du 5 au 7 octobre 2012. Rappelons qu'elle intervient annuellement depuis 1999 sur le littoral des Maures, selon le protocole des zones patrimoniales défini par le Conseil Régional. A des fins d'exhaustivité, la mesure préconisée dans le document d'objectifs vise à prospecter l'intégralité du site de 3 caps, zone patrimoniale et autre. Le surcoût des prospections hors des zones patrimoniales est pris en charge par Natura 2000.

Montant du contrat Natura 2000 sur 5 ans : 18 750 €TTC

- Montant maximum de l'aide annuel au titre de Natura 2000 : 3 750€TTC.

VII-ACCUEIL DU PUBLIC :

7-1-Sensibilisation et information ;

Pour l'équipe du secteur, ayant beaucoup de travail d'entretien, de rénovation, d'inventaire faune/flore, de missions de police et administratives, etc. Des missions de sensibilisation et d'information ont été réduites à quelques sorties en « Ballade Nature Commentée », organisées par l'office du Tourisme.

La plupart des autres missions de sensibilisation sont accomplies par l'Observatoire Marin.

7-2- Fête de la Nature ;

Voir avec les services concernés de la Commune, de l'Observatoire Marin et de Parc National de Port-Cros. Pour le compte rendu d'activité de ces journées.

7-3- Paroles aux associations ;

Voir en annexe n° 9 les comptes rendus des associations.

7-4- Accueil et fréquentation des deux sites ;

Pour les sites de Gigaro et du Débarquement, l'accueil du public a été fait par l'équipe de la commune en semaine et par l'équipe du secteur en week-end

7-5- Bilan d'activité partenariat PNPC / OTAC;

Voir avec les services de l'Office du Tourisme de la Commune de La Croix Valmer pour le compte rendu « Bilan d'activité ».



Ballade Nature
Commentée, avec le
personnel du centre aérée
de La Croix Valmer.
Plusieurs Ballade Nature
Commentée ont été
organisées cette année.

VIII- Fréquentation du site :

8-1-Fréquentation terrestre :

Depuis 2008, le site Natura 2000 des trois caps est équipé d'éco compteurs enterrés qui permettent d'enregistrer le nombre de passages aux entrées du site (piste DFCI ou sentier du littoral).

Cette année, le dispositif n'a pas fonctionné pour le sentier du littoral et a fonctionné de manière partielle pour la piste DFCI. Si la raison du dysfonctionnement de l'éco compteur sur le sentier du littoral reste indéterminée, celle de l'enregistreur de la piste DFCI est à attribuer au passage répété d'engins lourds qui ont endommagé les dalles enterrées, de telles sortes que leur sensibilité ne permet plus de capter les passages sur toute la largeur de la piste.

Les données enregistrées pour 2012 jusqu'au 31 octobre, date du relevé, sont donc les suivantes :

Date	Piste DFCI Gigaro	Sentier du littoral Gigaro
Janvier	5 676	0
Février	4 140	0
Mars	5 401	0
Avril	9 486	0
Mai	9 543	0
Juin	8 232	0
Juillet	11 928	0
Août	13 100	0
Septembre	11 031	0
Octobre	6 608	0
Novembre		
Décembre		
total	85 145	0

La fréquentation minimale enregistrée par l'éco compteur de la piste DFCI indique plus de 85 000 passages entre janvier et octobre 2012. On s'oriente donc vraisemblablement vers une fréquentation comprise entre 90 000 et 100 000 passages annuels sur cette piste DFCI.

Pour la dalle du sentier du littoral, celle-ci n'a pas enregistré de données depuis 2011. A titre indicatif, et au regard des années précédentes (2008 et 2009) la fréquentation sur cette portion du littoral peut toutefois être estimée à plus de 250 000 passages par an (pour information, le sentier du cap Taillât a enregistré 354 000 passages en 2012).

En fin d'année 2012, l'éco compteur du sentier du littoral a été démonté par l'équipe du Parc national. L'Observatoire marin doit se charger de l'expédier pour un diagnostic et une réparation éventuelle auprès de la société Eco compteur. S'agissant de l'éco compteur de la piste DFCI, il serait préférable à l'avenir de modifier le dispositif actuel de dalles qui s'avère finalement peu fiable dans ces conditions d'utilisation. L'Observatoire marin a donc demandé un devis (cf. annexes) pour un éco compteur de type Pyro. (Basé sur un capteur infrarouge) qui semble beaucoup plus approprié à la fréquentation de cette piste, et qui a l'avantage de déterminer le sens de passage.

La question de son acquisition reste toutefois posée, dans la mesure où cette dépense ne peut pas entrer dans l'enveloppe Natura 2000.

8-2-Fréquentation maritime :

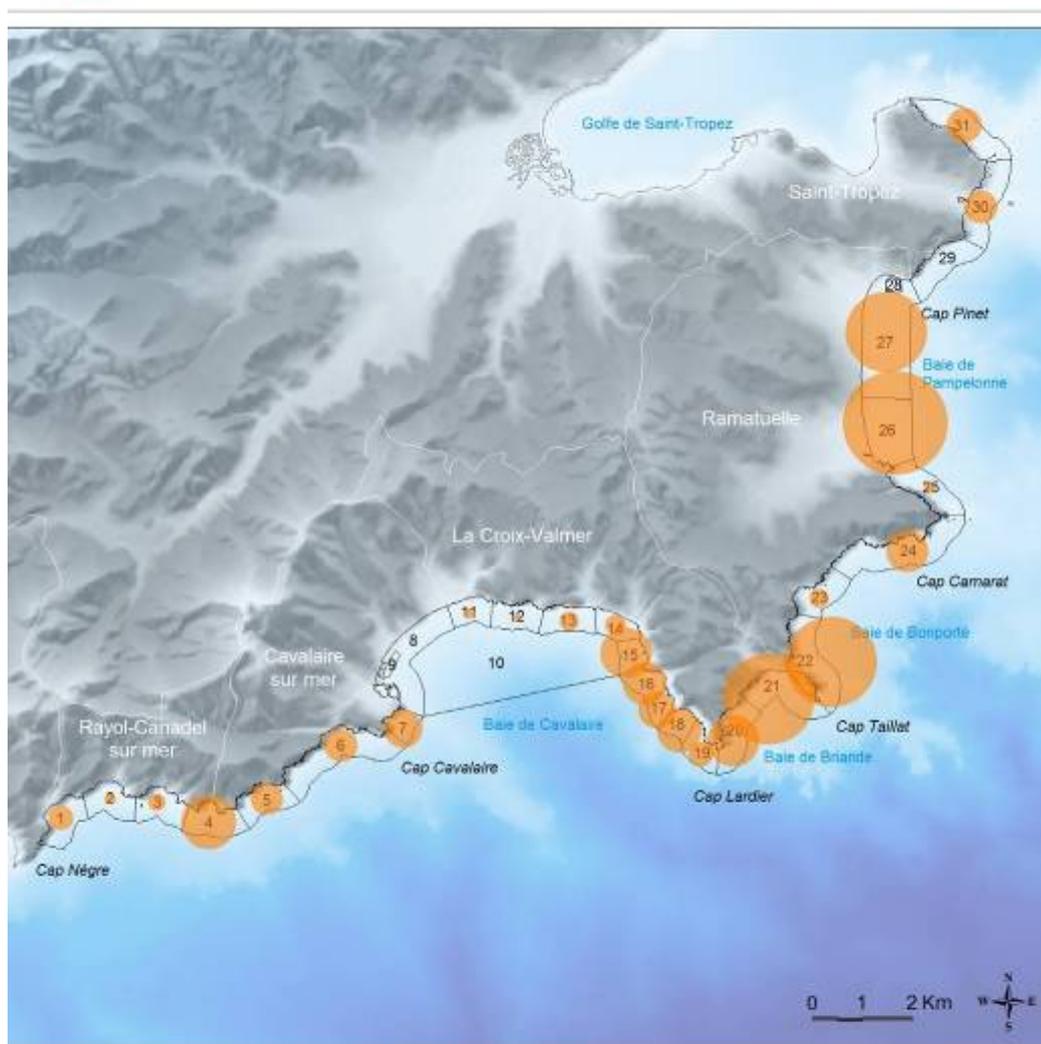
Dans le cadre de ses missions en mer (patrouilles Eco gestes et Natura 2000), l'Observatoire marin réalise le suivi de la fréquentation des zones de mouillage depuis 2010. Cette saison, entre les zones de mouillage 14 (Gigaro) et 21 (Briande Est), l'Observatoire marin a réalisé 145 comptages et observé :

- Une fréquentation maximale observée (valeur absolue) de 327 bateaux
- Une fréquentation maximale observée (à l'instant *T*) de 285 bateaux (le 11 août 2012)
- Un nombre maximum de bateaux ancrés dans l'herbier : 121 (le 11 août également), dont 67 pour le seul secteur n°21 (plage de la Briande)
- Les classes de taille de l'ensemble des bateaux observés :
 - 63,5% < 10 mètres (1508) ;
 - 34% entre 10 et 24 mètres (800) ;
 - 2,5% > à 24 mètres (57).
- Une proportion de bateaux habitables de 59,5% des bateaux observés.



Service du littoral des Maures
**Observatoire
marin**

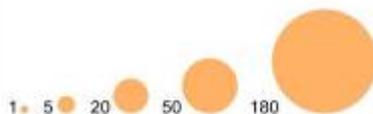
Fréquentation maximale observée en 2012 sur les secteurs de mouillage forain du littoral des Maures



Numéros de secteurs



Fréquentation maximale observée



Sources de données :
Relevés bathymétriques (© SHOM, 2006)
Trait de Côte Historique (© IGN-SHOM, 2007)
Communes (© Observatoire marin, 2010)
Fréquentation plais. (© Observatoire marin, 2012)

Système géodésique : WGS84
Ellipsoïde associé : IAG GRS 80

Conception : F. THIEBAUT
Version 2.0. novembre 2012

Devis Eco compteur Pyro. 2013



Eco-compteur
4 rue Bourseul
22300 LANNION
Contact: Guillaume Huon
E-mail: gh@eco-compteur.com
Tel: (+33)9.75.17.99.06 / (+33) 6.18.87.02.34
Fax: (+33) 2.96.48.69.60

N°ERP: 387
N°Devis: D-008221
2

Client

Observatoire Marin Sivom Du Littoral Des
Maures - 83
Grégory Sylla
Route Du Docteur Pardigon
83240 Cavalaire-sur-mer

Adresse de livraison si différente:

Objet : 1 capteur Pyro et un regard

Date: 09/11/2012

PRODUITS					
Code	Description	Commentaires	Qté	Prix U	Prix HT
SAXCREGZE	Regard Rainbird		1	61,00 €	61,00 €
PYM1	1 PYRO moyenne portée largeur 4m	câble de 4m	1	775,00 €	775,00 €

Livraison matériel: 6 semaines
Paiement par virement à 30 jours date de facture
Garantie: 2 ans selon conditions générales de vente
Les prix peuvent changer sans préavis
Prix HT en Euros valable jusqu'au 31/12/2012
Prix Franco de port en France Métropolitaine
L'acceptation de ce devis vaut acceptation des conditions
générales de vente figurant au verso.

Total HT 836,00 €
TVA 163,86 €
Total TTC 999,86 €

Signature pour accord

IX - SUIVI ADMINISTRATIF :

9-1-Gestion administrative

Toute la gestion administrative, comptabilité, personnel, demande de subvention, accueil du public, communication, matériels, bâtiments, compte rendu d'activité sont réalisés en régie par le secteur avec le concours des services cités ci-dessous (9-2-4-).

9-2-Gestion du personnel

9-2-1- Personnels permanents.

- Dherment Jean-Claude, chef de secteur. (P.N.P.C. Depuis le 1/6/1999)
- Teissier Bryan, agent technique. (La Croix Valmer. Depuis le 1/1/2010)
- Casteran Camille, agent technique. (P.N.P.C. Depuis le 1/6/2010)
- Fosset Arnaud, agent technique. (P.N.P.C. Depuis le 1/9/2010)
- Bourdon Florian. (Convention P.N.P.C. / I.M.E. de Sylvabelle. 2011/2012)

Voir le tableau « Temps analytique » pour le personnel du secteur Cap Lardier, en annexe n° 2.

9-2-2- Personnels saisonniers (Juillet / Août).

- Barrois Cosme de Marseille (13003), du 1^o juillet au 31 août.
- Berger Benoît de Chalon sur Saône (71100), du 15 juillet au 31 août.
- Guiffroy Cindy de La Croix Valmer (83420), du 1^o juillet au 31 août.
- Cordiez Juliette de Hyères (83400), du 1^o juillet au 31 août.
- Ziegler Caroline de Vandoeuvre (54500), du 1^o au 31 août.

Pour la saison 2012, les gestionnaires ont embauché les saisonniers, sur un mode de fonctionnement différent de 2011. Les auxiliaires du Parc sont restés sur le terrain, et aux accueils de «Gigaro» et du « Débarquement » le week-end. Ceux de la Commune, sont restés aux accueils du «Village» de «Gigaro» et du «Débarquement» en semaine.

Avec les désistements, les congés et les maladies, nous avons eu sur le terrain de deux à sept personnes maximum. Il a été impossible de respecter les programmes élaborés en début de saison pour le nettoyage, l'entretien, la surveillance, etc. Plusieurs remarques vis-à-vis de la propreté du site ont été faites par rapport à l'année dernière.

9-2-3- Personnels en renforts.

- Monsieur CORDIEZ Bruno (Une journée), du Parc National de Port-Cros.
- Monsieur ASSANTE Julien (Une journée), du Parc National de Port-Cros.
- Monsieur BIELMANN Daniel (Deux journées), du Parc National de Port-Cros.
- Madame JARIN Marie (Une journée), du Parc National de Port-Cros.
- Mademoiselle AUDEMARD Katia (Une journée), du Parc National de Port-Cros.
- Monsieur GILLET Pascal (Deux journées), du Parc National de Port-Cros.

9-2-4- Remerciement aux services travaillant pour le secteur :

- 1°) - Le service comptabilité ; de la Commune de La Croix Valmer, du Sivom du Littoral des Maures, du Conservatoire du Littoral et du Parc National de Port-Cros.
- 2°) - Le service scientifique ; de l'Observatoire Marin et du Parc National de Port-Cros.
- 3°) - Le service technique ; de la Commune de La Croix Valmer, du Sivom du Littoral des Maures et du Parc National de Port-Cros.
- 4°) - Le service de communication ; de la commune de La Croix Valmer, de l'Observatoire Marin, du Conservatoire du Littoral et du Parc National de Port-Cros.
- 5°) - Le service d'accueil ; de la commune de La Croix Valmer, de l'Observatoire Marin, et du Parc National de Port-Cros.
- 6°) - Le service d'ordre ; de la Police Municipale, de la Gendarmerie Nationale et du Parc National de Port-Cros.
- 7°) - Le service informatique ; du Parc National de Port-Cros.
- 8°) - Le service d'aménagement ; de la commune de La Croix Valmer, du Sivom du Littoral des Maures, du Conservatoire du Littoral et du Parc National de Port-Cros.
- 9°) - Le service formation & habillement ; de la commune de La Croix Valmer, du Conservatoire du Littoral et du Parc National de Port-Cros.
- 10°) - Le service Cadastre & Foncier ; de la commune de La Croix Valmer, du Conservatoire du Littoral et du Parc National de Port-Cros.



« Chevalier Gambette

X - ECORESPONSABILITE

10-1- Bâtiments :

La consommation d'eau sur le secteur a modérément diminué en 3 ans, des efforts sont encore à faire dans les années à venir.

- L'installation de robinet à bouton poussoir dans les douches, et à détection dans les lavabos du studio et du bureau.

- La récupération des eaux de pluie des toitures du studio et des nouveaux locaux dans la citerne qui se trouve dans le patio, qui fait environ 4.00 m de large, 2.00 m de haut et 13.00 m de long. Une ou deux citernes peuvent être installées à l'extérieur pour la récupération des eaux de pluie de la toiture de l'appartement du permanent, environ 90 à 100 m² de surface.

Toutes les toilettes sont équipées de chasses d'eau avec économiseur.

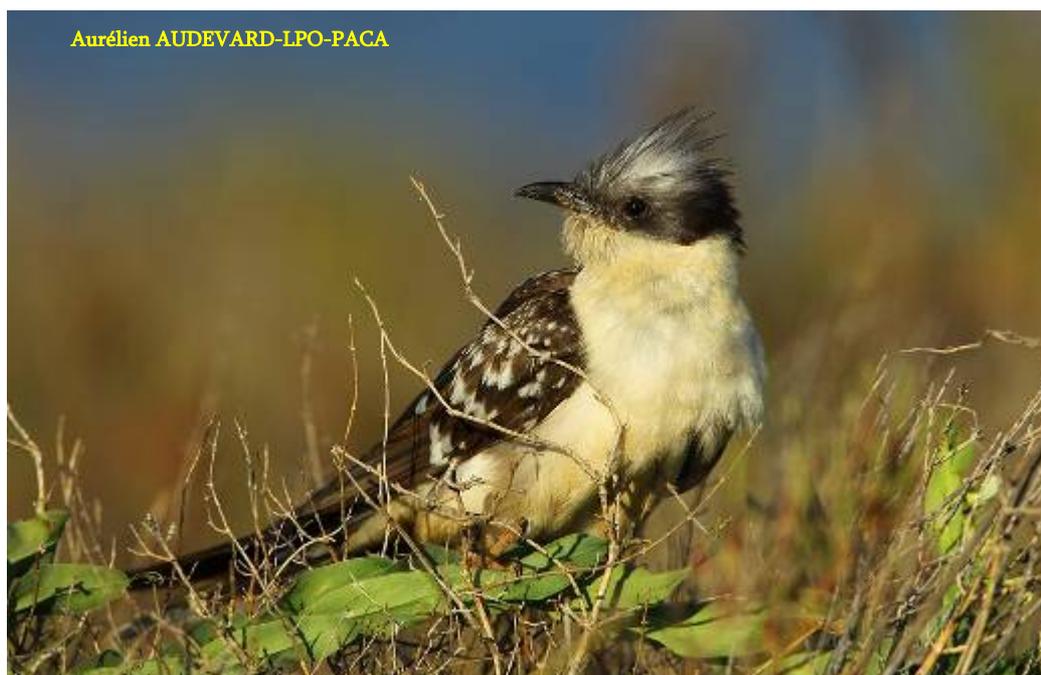
Pour l'électricité, des ampoules « basse consommation » ont été installés dans tout le studio et dans l'appartement du permanent, reste à équiper le bureau et l'atelier. L'électroménager est assez récent donc aux normes écores. Mettre des interrupteurs avec minuteurs dans les vestiaires. Des notes de services de conseil d'utilisation, sont mises à côté de chaque appareil électrique.

L'isolation thermique de l'ensemble des bâtiments de Gigaro est à revoir. Une enquête a été réalisée début 2012, en attente des résultats.

10-2- Véhicules :

- Il y a trois véhicules sur le secteur ; Un électrique qui est hors service, un véhicule diesel de liaison et de déplacement hors secteur en très bon état, un véhicule de déplacement principalement sur les deux sites du secteur, véhicule en très mauvais état et assez polluant. Ce véhicule devrait être remplacé très prochainement.

- Un plan de déplacement et en cours d'élaboration au sein de l'établissement pour réduire les émissions de carbone avec comme exemple de proposition d'actions le covoiturage, les réunions téléphoniques, la vidéoconférence, etc.



Aurélien AUDEVARD-LPO-PACA

« Coucou Geai »

10-3- Achats consommables :

Ce poste est le plus important du bilan carbone, il représente à lui seul 45% des émissions totales de gaz à effet de serre de l'établissement.

- Actuellement le secteur commande en autonomie parce qu'il y a un problème d'approvisionnement avec les marchés en cours. Pour rappel, sur ces produits, un marché existe, mais avec des problèmes de dysfonctionnement entre les besoins signalés au siège et les produits reçus.
- Ce qui nécessite d'établir une programmation annuelle des besoins en fourniture, en papier et en produits d'entretien et de nettoyage.
- Les carburants sont achetés dans une station avec une carte client, mais avec des tarifs les plus élevés du territoire.
- Nous imprimons le minimum de documents, et en principe le plus souvent en recto verso.

10-4- Tri sélectif :

Tri des déchets avec signalétique en place. Un composteur fourni par la commune est en place depuis le début de l'année, il fonctionne très bien. Des conteneurs extérieurs sont en services pour le verre, le papier et les plastiques. Le secteur participe à l'action mise en place par la commune qui est un des sites pilote pour le tri sélectif de l'ensemble des emballages. Les consignes de tri sont diffusées systématiquement à tous les saisonniers occupant le studio.

10-5- Sensibilisation :

La brochure de présentation du site mériterait d'être complétée par une partie sur les comportements respectueux de l'environnement plus illustrée qu'elle ne l'est, via peut-être un message visuel. La partie sensibilisation au niveau de l'accueil mérite un traitement renforcé notamment par un affichage, en particulier concernant l'interdiction de fumer et de jeter des déchets sur les sentiers ou sur les plages : **un panneau ou une affiche au niveau de l'accueil et une information systématique par les agents d'accueil est nécessaire.**

Il pourrait être organisé aussi en collaboration avec la mairie ou des associations, au niveau des plages, le passage de personnes sensibilisant les usagers du site au respect de l'environnement.



10-6- Partenariat :

Le secteur participe, en collaboration avec le siège, aux ateliers développement durable de l'Agenda 21 de la commune de La Croix Valmer, sous forme de réunions de travail auxquelles le Parc assiste, ainsi qu'aux différentes journées sur l'environnement.

« Guêpier d'Europe »

XI - CONCLUSION ET BILAN CHIFFRE :

11-1- Budget bilan 2012.

Voir tableau récapitulatif page 36.

11-2- Budget prévisionnel 2013.

Voir tableau récapitulatif page 37.

11-3- Budget de fonctionnement décennal.

Voir tableau récapitulatif page 38.

11-4- Budget d'investissement décennal.

Voir tableau récapitulatif page 39.

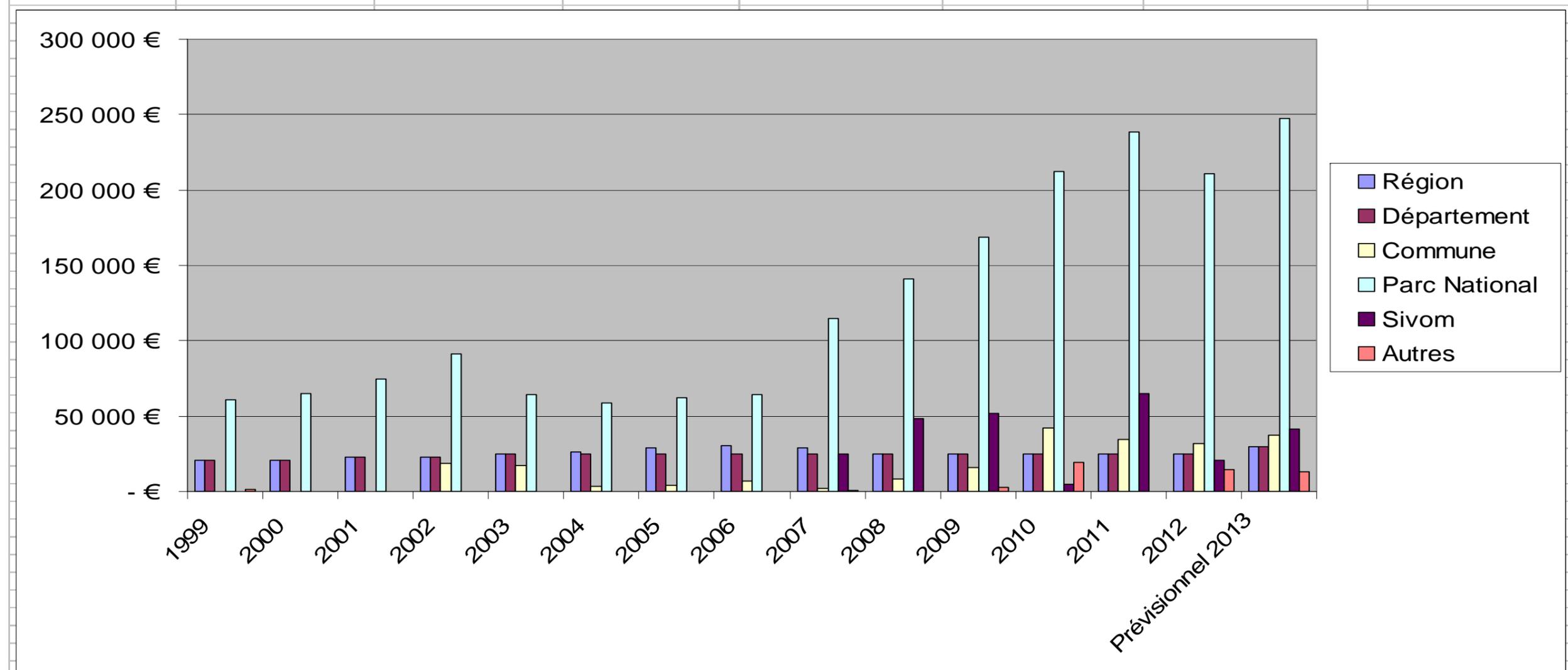


« Traquet Motteux »

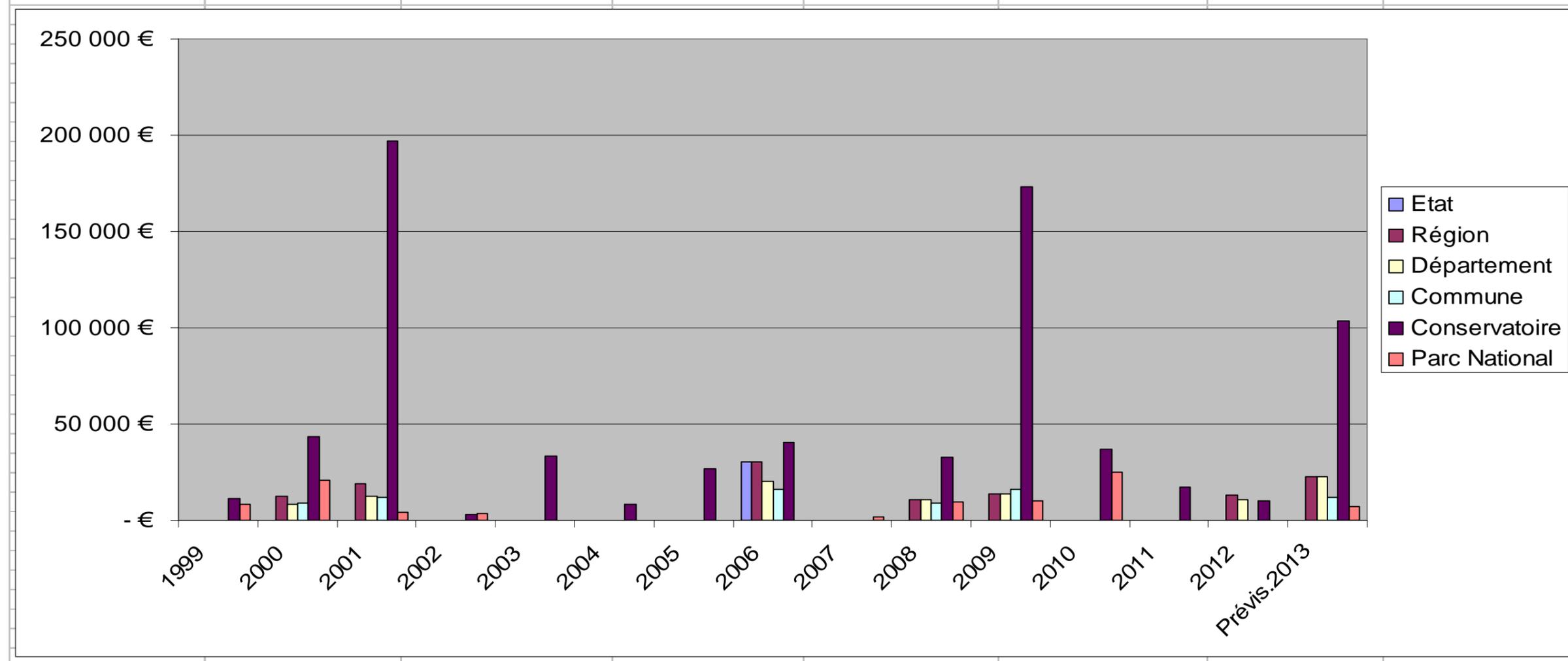
BILAN 2012	proposé au comité local	retenu au comité départemental	Actions Réalisées	Département Région	Conservatoire du Littoral	Commune de La Croix Valmer	Sivom du Littoral	Parc National de Port-Cros	Autres Donateurs	OBSERVATION
Surveillance, gestion, entretien	360 000 €	330 000 €	279 100 €	50 000 €	0 €	28 800 €	0 €	200 300 €	0 €	
Personnel Permanent titulaire	210 000 €	210 000 €	198 400 €	31 000 €	0 €	28 400 €	0 €	139 000 €	0 €	1 T, 2 A.T. et 1 stagiaire (Sylvabelle) pour le Parc, 1 A.T.E pour la Commune.
Personnel Permanent titulaire	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4° A.T. prévu par les deux plans de gestion du site...?
Personnel non permanent titulaire	40 000 €	40 000 €	22 700 €	0 €	0 €	0 €	0 €	22 700 €	0 €	Personnels; Assermentés en renfort estival (1300 €), scientifiques pour divers études(2700 €), administratifs pour comptabilité et autres (18 700 €).
Auxiliaires saisonniers	30 000 €	30 000 €	19 000 €	19 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Personnels saisonniers (Région & Département)
Entretien et achat radio.	0 €	0 €	3 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 600 €	0 €	Maintenance et location relais radio. (Contrat annuel sur 3 ans)
Fonctionnement Secteur	50 000 €	50 000 €	35 400 €	0 €	0 €	400 €	0 €	35 000 €	0 €	Achat consommable et gestion courante du secteur
Acquisition matériel	87 200 €	17 200 €	1 300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 300 €	0 €	
Remplacement Nissan 4x4	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Véhicule très usagé (Financement P.N.P.C.)
Achat tractopelle avec épareuse	40 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Engin très utile sur le secteur, de plus en plus de travail de terrassement.
Achat tondo broyeur achenilles.	7 500 €	7 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Lutte contre les plantes invasives.
Achat divers matériels	4 500 €	4 500 €	1 300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 300 €	0 €	Débroussailluse à dos. Tronçonneuse. Tire Fort.
Fourniture bois & Ganivelles	5 200 €	5 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Divers travaux de réaménagement des arrières plages (Financement C.E.L.)
Aménagements bâti	77 000 €	72 000 €	8 800 €	0 €	8 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Electrification + soubassement accueil	5 000 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Alimentation électricité et téléphone + réfection soubassement du local. (Financement C.E.L.)
Réhabilitation Vieux Sémaphore.	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement C.E.L. et travaux réalisé par la classe patrimoine de Sylvabelle.
Installation borne incendie	42 000 €	42 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Programme spécifique; Financement ?
Extérieur Bâti. (carrelage & gouttière)	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement C.E.L. et P.N.P.C.
Maison Octopus	15 000 €	15 000 €	8 800 €	0 €	8 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Réparation réseau alimentation d'eau
Aménagement D.F.C.I.	117 600 €	117 600 €	64 400 €	21 100 €	0 €	0 €	21 000 €	10 300 €	12 000 €	
Entretien général	10 000 €	10 000 €	12 000 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €	10 000 €	0 €	Divers travaux réalisés en régie (Sentier, dunes, etc.)
Entretien Pare-feux	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Travaux réalisés par le Sivom.
Débroussaillage piste Aiguebonne	2 600 €	2 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement C.E.L. (Travaux réalisés par entreprise)
Réfection piste Aiguebonne	6 000 €	6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement C.E.L. (Travaux réalisés par entreprise)
Débroussaillage piste Cap Lardier	2 500 €	2 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement C.E.L. (Travaux réalisés par entreprise)
Réfection piste Cap Lardier	12 000 €	12 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement C.E.L. (Travaux réalisés par entreprise)
Débroussaillage piste Fer à Cheval	3 000 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement C.E.L. (Travaux réalisés par entreprise)
Débroussaillage piste des Brugas	44 000 €	44 000 €	52 100 €	21 100 €	0 €	0 €	19 000 €	0 €	12 000 €	Programme D.F.C.I. (Aide DDTM et FEADER Natura 2000)
Réfection piste des Brugas	18 000 €	18 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Programme spécifique D.F.C.I.(Travaux réalisés par Sivom & entreprise)
Débroussail. piste Chemin de Ronde	1 700 €	1 700 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement C.E.L. (Travaux réalisés par entreprise)
Réfection piste Chemin de Ronde	2 500 €	2 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement C.E.L. (Travaux réalisés par entreprise)
Réfection sentier des Brouis	300 €	300 €	300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	300 €	0 €	Travaux réalisés en régie.
Réfection chemin Octopus	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement C.E.L. (Travaux réalisés par entreprise)
Accueil du Public	10 000 €	10 000 €	3 000 €	0 €	0 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €	
Entretien toilettes publiques	2 000 €	2 000 €	1 700 €	0 €	0 €	1 700 €	0 €	0 €	0 €	Financement Commune.
Travaux d'entretien Général	5 000 €	5 000 €	1 300 €	0 €	0 €	1 300 €	0 €	0 €	0 €	Financement Commune.
Projet à définir	3 000 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement asso. Sauvegarde des sites.
Handiplage	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement Commune.
Sentier du Littoral	36 000 €	36 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Entretien Général	36 000 €	36 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement (Région, Département et Commune)
Suivi Scientifique	16 000 €	6 000 €	6 000 €	2 400 €	1 200 €	0 €	0 €	0 €	2 400 €	
Abattage Pins pignons (hylésine)	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement Conservatoire du Littoral et Natura 2000
Étude sur attribution DPM	6 000 €	6 000 €	6 000 €	2 400 €	1 200 €	0 €	0 €	0 €	2 400 €	Région 40%. Agence de l'eau 40%. C.E.L. 20%.
Document d'objectif Natura 2000	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement Observatoire Marin et Natura 2000
Total en €	703 800 €	588 800 €	362 600 €	73 500 €	10 000 €	31 800 €	21 000 €	211 900 €	14 400 €	362 600 €
%du montant proposé au comité local	100,00%	83,66%	61,58%	20,27%	2,76%	8,77%	5,79%	58,44%	3,97%	100,00%

PRÉVISIONNEL 2013	proposé au comité local	retenu au comité local	Financement prévisionnel	Département Région	Conservatoire du Littoral	Commune de La Croix Valmer	Sivom du Littoral	Parc National de Port-Cros	Autres Donateurs	OBSERVATION
Surveillance, gestion, entretien	331 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Personnel Permanent titulaire	212 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 T, 2 A.T. et 1 stagiaire (Sylvabelle) pour le Parc, 1 A.T.E pour la Commune.
Personnel Permanent titulaire	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4° A.T. prévu par les deux plans de gestion du site...?
Personnel non permanent titulaire	26 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Personnels; Assermentés en renfort estival, scientifiques pour divers études, administratifs pour comptabilité et autres.
Entretien matériel communication	3 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Maintenance et location relais radio. (Contrat annuel sur 3 ans)
Auxiliaires saisonniers	24 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Personnels saisonniers; 6 x 2 mois (Région & Département)
Fonctionnement Secteur	36 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Achat consommable et gestion courante du secteur
Acquisition matériel	51 700 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Remplacement Nissan 4x4	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Véhicule très usagé + de 2500€ de réparation en 2012.
Achat tondo broyeur	7 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Lutte contre les plantes invasives.
Achat divers matériels	3 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	,Tire fort, tronçonneuse, jumelles.
Fourniture matériel signalétique	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Remplacement d'une partie de la signalétique. Financement CEL.
Fourniture bois & Ganivelles	6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Divers travaux de réaménagement des arrières plages (Financement C.E.L.)
Aménagements bâti	75 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Electrification + soubassement accueil	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Électricité, téléphone + soubassement du local. (Financement C.E.L.)
Réhabilitation Vieux Sémaphore	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement spécifique (Travaux réalisé par Sylvabelle)
Installation borne incendie	40 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement C.E.L. (Travaux réalisés par entreprise)
peinture de l'ensemble des huisseries	9 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement C.E.L. (Travaux réalisés par entreprise)
Traitement extérieur des nouveaux locaux et des charpentes sur les anciens locaux	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement C.E.L. (Travaux réalisés par entreprise)
Extérieur Bâti. (carrelage extérieur et intérieur, gouttière) et divers travaux	6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement C.E.L. (Travaux réalisés par entreprise)
Aménagement D.F.C.I.	153 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Entretien débroussaillage	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Travaux réalisés en régie.
Débroussaillage & Pare-feux	15 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Travaux réalisés par le Sivom. Selon cahier des charges Conservatoire.
Débroussaillage piste Aiguebonne	3 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement C.E.L. (Travaux réalisés par entreprise)
Réfection piste Aiguebonne	6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement C.E.L. (Travaux réalisés par entreprise)
Débroussaillage piste Cap Lardier	3 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement C.E.L. (Travaux réalisés par entreprise)
Réfection piste Cap Lardier	29 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement C.E.L. (Travaux réalisés par entreprise)
Débroussaillage piste Fer à Cheval	3 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement C.E.L. (Travaux réalisés par entreprise)
Réfection piste des Brugas	27 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Programme D.F.C.I. (Aide DDTM et FEADER Natura 2000)
Débroussaillage piste Chemin de Ronde	2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement C.E.L. (Travaux réalisés par entreprise)
Réfection piste Chemin de Ronde	3 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement C.E.L. (Travaux réalisés par entreprise)
Débroussaillage piste des Crête	40 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Programme D.F.C.I. (Aide DDTM et FEADER Natura 2000)
Débroussail. Jonction Fer à Cheval & Crête	6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement C.E.L. (Travaux réalisés par entreprise)
Réfection jonction Fer a Cheval & Crête	5 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement C.E.L. (Travaux réalisés par entreprise)
Accueil du Public	7 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Entretien toilettes publiques	2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Nettoyage quotidien saison estivale
Travaux d'entretien Général	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Divers travaux d'entretien réalisés sur le site
Handiplage	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Handiplage a été transféré sur la plage du Débarquement
Sentier du Littoral	36 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Entretien Général	36 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement (Région, Département et Commune)
Suivi Scientifique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Document d'objectif Natura 2000	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Financement Natura 2000 (Observatoire Marin)
Total en €	654 300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- €
% du montant proposé au comité local	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

BUDGET DE FONCTIONNEMENT							
Année	Région	Département	Commune	Parc National	Sivom	Autres	Total
1999	20 660 €	20 660 €	- €	60 650 €	- €	1 530 €	103 500 €
2000	20 580 €	20 580 €	- €	65 170 €	- €	- €	106 330 €
2001	22 870 €	22 870 €	- €	74 700 €	- €	- €	120 440 €
2002	22 870 €	22 870 €	18 650 €	91 430 €	- €	- €	155 820 €
2003	25 000 €	25 000 €	17 490 €	64 050 €	- €	- €	131 540 €
2004	26 000 €	25 000 €	3 420 €	58 430 €	- €	- €	112 850 €
2005	29 000 €	25 000 €	4 000 €	61 900 €	- €	- €	119 900 €
2006	30 200 €	25 000 €	7 200 €	64 180 €	- €	- €	126 580 €
2007	28 750 €	25 000 €	2 250 €	115 000 €	25 200 €	1 000 €	197 200 €
2008	25 000 €	25 000 €	8 600 €	140 890 €	48 400 €	- €	247 890 €
2009	25 000 €	25 000 €	15 600 €	168 350 €	52 100 €	3 000 €	289 050 €
2010	25 000 €	25 000 €	42 200 €	211 950 €	4 550 €	19 100 €	327 800 €
2011	25 000 €	25 000 €	34 800 €	238 800 €	64 670 €	- €	388 270 €
2012	25 000 €	25 000 €	31 800 €	210 600 €	21 000 €	14 400 €	327 800 €
Prévisionnel 2013	30 000 €	30 000 €	37 000 €	247 600 €	41 800 €	13 400 €	399 800 €
Total	380 930 €	366 980 €	223 010 €	1 873 700 €	257 720 €	52 430 €	3 154 770 €



BUDGET D'INVESTISSEMENT							
Année	Etat	Région	Département	Commune	Conservatoire	Parc National	Total
1999	- €	- €	- €	- €	11 280 €	8 260 €	19 540 €
2000	- €	12 610 €	8 410 €	9 010 €	43 480 €	20 960 €	94 470 €
2001	- €	19 150 €	12 760 €	11 870 €	197 040 €	4 260 €	245 080 €
2002	- €	- €	- €	- €	2 830 €	3 750 €	6 580 €
2003	- €	- €	- €	- €	33 300 €	- €	33 300 €
2004	- €	- €	- €	- €	8 420 €	- €	8 420 €
2005	- €	- €	- €	- €	26 500 €	- €	26 500 €
2006	30 500 €	30 500 €	20 340 €	15 900 €	40 200 €	- €	137 440 €
2007	- €	- €	- €	- €	- €	1 500 €	1 500 €
2008	- €	10 500 €	10 500 €	9 000 €	32 860 €	9 730 €	72 590 €
2009	- €	13 850 €	13 850 €	15 900 €	173 200 €	10 300 €	227 100 €
2010	- €	- €	- €	- €	37 150 €	25 000 €	62 150 €
2011	- €	- €	- €	- €	17 240 €	- €	17 240 €
2012	- €	12 985 €	10 560 €	- €	10 030 €	- €	33 575 €
Prévis.2013	- €	22 400 €	22 400 €	12 000 €	103 800 €	7 200 €	167 800 €
Total	30 500 €	121 995 €	98 820 €	73 680 €	737 330 €	90 960 €	1 153 285 €



XII - EVOLUTION DU PLAN DE GESTION :

Description des actions programmées :

(Vert réalisé 59.10 %, orange en cours de réalisation 31.80 %, rouge non réalisé 9.10 %)

Action 1 : Renforcer l'équipe permanente de gestion : (Cette action est presque finalisée, nous sommes actuellement 4 agents sur le terrain).

- En septembre 2007, un poste d'agent technique du corps de l'environnement a été créé par le P. N. P. C. Agent remplacé depuis le 1 septembre 2010 par monsieur A. Fosset.
- Depuis le premier janvier 2010 un poste d'agent technique a été créé par la Commune de La Croix Valmer. Poste occupé par monsieur Bryan Teissier.
- En juin 2010 un nouveau poste d'agent technique du corps de l'environnement a été créé par le Parc National, ce poste est pourvu par un agent recruté par concours externe, monsieur Camille Casteran.
- Une convention entre le Parc national de Port-Cros et l'I.M.E. de Sylvabelle a été reconduite cette année encore 2011/2012 pour l'embauche d'un élève de l'équipe « espace vert ».
- Il manque un agent supplémentaire pour arriver aux effectifs prévus par les deux plans de gestions consécutif. **(Voir organigramme en ANNEXE N° 5)**



«Phalarope à bec étroit »

Action 2 : Accroître la participation des collectivités locales à la gestion : (Cette action a été réalisée avec succès et doit se poursuivre).

La cogestion des terrains du Conservatoire du Littoral entre la Commune de La Croix Valmer et le Parc national de Port-Cros est en pleine progression. D'année en année des efforts sont faits, tels que :

- L'embauche et la formation en commun des auxiliaires d'été pour les trois points accueils de Gigaro, du Débarquement et du Village, ainsi que pour les patrouilles d'information du public, du nettoyage et de divers travaux d'entretien des deux sites.
- Le nettoyage de printemps organisé par la Commune de La Croix Valmer avec la participation active du personnel du Parc national de Port-Cros.
- Participation du Parc national de Port-Cros aux journées de cohésion sur l'environnement organisées par l'Office du Tourisme de La Croix Valmer (Journée du Développement Durable, Cycle Nature et Patrimoine, Forum du Citoyen pour le Développement Durable, etc.)
- La Commune de La Croix Valmer, s'est engagée très fortement sur le développement durable en concevant son Agenda 21. L'atelier n° 1 concerne en particulier la gestion des espaces verts et protégés de la Commune avec une coopération active du Parc national de Port-Cros.
- Une très bonne coopération entre la Police Municipale et le secteur, des patrouilles mixtes de police en mer et à terre (de jour comme de nuit) sont organisées.

Action 3 : Explorer et définir les modalités d'intégration du site au Parc national de Port-Cros : (Cette action suit son cheminement et devrait être finalisée prochainement).

Le site est inclus dans l'aire potentielle d'adhésion du parc (décret n°2012-649 du 4 mai 2012). L'élaboration de la charte va pouvoir être lancée avec l'ensemble des partenaires locaux. (Voir carte en annexe n° 1)



Aurélien AUDEVARD-LPO-PACA

« Chevalier Sylvain »

Action 4 : Organiser l'intégration de la gestion terrestre et marine : (Cette action suit son cheminement et devrait être finalisée prochainement).

Ces deux actions (3 & 4) devraient aboutir dans les années à venir (2012 à 2015). Une étude est en cours pour la gestion du **Domaine Public Maritime** par l'équipe du secteur. Une mutualisation des moyens sera recherchée entre l'ensemble des partenaires.

Action 5 : Poursuivre les acquisitions foncières à l'amiable et instaurer un périmètre de préemption : (Cette action est primordiale pour l'avenir du site, à mettre en avant pour 2013)

Pour l'instant le Conservatoire du littoral n'a pas de droit de préemption sur la Commune de La Croix-Valmer, l'acquisition de certains terrains enclavés seraient améliorerait la gestion du site et donc une amélioration de la gestion. Ceci permettrait notamment de régler certains problèmes de circulation.

Les terrains concernés sont à l'entrée du col de Collebasse, la colline des Brouïs et autres parcelles parsemées et enclavées du Conservatoire.

Action 6 : Valoriser l'appartenance à un site Natura 2000 pour améliorer la connaissance du patrimoine naturel et promouvoir les actions de conservation : (Cette action est finalisé et suit son cours)

Le site du Cap Lardier est dans le périmètre de Natura 2000, l'Observatoire Marin en est l'opérateur, voir le paragraphe VII – NATURA 2000. Plusieurs actions ont été lancées :

- Protocole sur la tortue d'Hermann et sur la cistude.
- Mise en place des plaques abris pour les reptiles et suivi du lézard ocellé.
- Réfection et suivi des nichoirs installés depuis deux ans.
- Suivi et éradication des plantes invasives.



« Marouette Ponctué »

Action 7 : Mettre en place une véritable gestion et un suivi des populations de tortues d'Hermann : (Cette action, est finalisée et suit son cours).

Voir action n° 6. Ce suivi ce fera sur plusieurs années.

Action 8 : Reconstituer la ripisylve des ruisseaux de Gigaro : (Cette action n'est toujours pas engagée).

Cette action était déjà notée dans le précédent plan de gestion. Mais par manque de moyen financier, humain et de temps elle n'a à ce jour toujours pas été réalisée.

Les personnels du Conservatoire Botanique Méditerranéen de Porquerolles, doivent mettre en culture des boutures et des graines de diverses essences du site pour le ruisseau de Gigaro. Cette devrait ce faire cet hiver 2012/2013. Pour l'instant l'équipe espace vert de Sylvabelle entretient les abords du ruisseau pour les futures plantations qui devraient ce faire prochainement.

Action 9 : Relancer la politique de débroussaillage sélectif écologique et paysager et l'implication des gestionnaires du site dans le PIDAF : (Cette action est finalisée avec succès et doit perdurer).

Cette action est rentrée dans les mœurs depuis quelques années sur le secteur, tous les travaux forestiers réalisés en régie (Parc, Commune, Sivom et Sylvabelle) ou par les entreprises privées sont faits en sélectifs pour ce qui est débroussaillage et élagage par le haut pour tout ce qui est abattage de chablis et autres. A chaque lancement de travaux un cahier des charges très strict est imposé aux entreprises et en régie. Avec un appui de Natura 2000.



« Crabier Chevelu »

Action 10 : Poursuivre la protection active des écosystèmes dunaires : (Cette action, est finalisée et suit son cours).

En collaboration avec le Conservatoire Botanique Méditerranéen de Porquerolles et le service scientifique du Parc National, l'équipe du secteur assure la protection et le suivi des écosystèmes dunaires des plages de « Gigaro, Brouis et Héraclée ». En maintenant les protections en état (Ganivelles et casse-pattes) en supprimant la végétation envahissante et en replantant des espèces indigènes du sud de la France.

Action 11 : Gérer l'habitat de la Magicienne dentelée et suivre sa population : (Cette action, est finalisée et suit son cours).

Un inventaire de la « Saga Pedo » a été réalisé en 2005 par le Groupement d'Etudes Entomologiques Méditerranée. Depuis l'équipe du Cap Lardier avec les saisonniers, font quelques observations dans les zones d'habitations de cette espèce, sans grand succès... !

Action 12 : Poursuivre la maîtrise du mimosa et des autres espèces exotiques envahissantes autour de Gigaro : (Cette action, est finalisée et suit son cours).

Depuis plusieurs années l'équipe du secteur s'attache à gérer la population du mimosa en particulier sur les zones à risques telles que l'arrière plage de Gigaro. Le but étant de diminuer la population de mimosa et de la remplacer au fur et à mesure par des essences locales (Chênes vert, blanc et liège. Pins parasols, d'Alep. Caroubiers).

Cette dernière essence ayant presque disparue sur la Commune de La Croix Valmer, nous avons d'un commun accord décidé avec le concours financier de l'association pour la sauvegarde des sites, de réintroduire cette espèce végétale sur le site (En tout, 13 sujets ont été plantés sur l'arrière plage de Gigaro aux printemps 2010 et 2011)

Nous arrivons à contenir les mimosas grâce à l'intervention de L'I.M.E de Sylvabelle qui participe tous les mardis (pendant la période scolaire) à la lutte contre les plantes envahissantes avec son équipe espace vert.



Aurélien AUDEVARD-LPO-PACA

« Râle d'eau »

Action 13 : Diagnostiquer les causes de dépérissement de la phrygane à Barbe de Jupiter et mettre en œuvre si nécessaire des actions appropriées : (l'étude est finalisée et doit être mise en œuvre).

Une étude a été réalisée par le service scientifique du Parc National et l'Office National des Forêts. Suite à cette étude tout un protocole de suivi et d'observation du phénomène devait être mis en place... ! Rien n'a été fait jusqu'à présent par manque de temps et de personnel. Je pense qu'aujourd'hui, nous avons les moyens en personnel de faire quelque chose. A prévoir pour 2013/2014.

Action 14 : Protéger et mettre en valeur le bâti historique : (Cette action, est en cours depuis quelques années et doit perdurer)

Voir dans le compte rendu d'activité la rubrique « V - Travaux importants » Les travaux de réhabilitation du Vieux Sémaphore ont été provisoirement arrêté et devraient être relancés très en 2014.

Action 15 : Entretenir régulièrement et améliorer les équipements destinés à maîtriser la fréquentation : (Cette action, est finalisée et suit son cours).

Tous les équipements quels qu'ils soient (Ganivelles, casse-pattes, marches, etc.) sont entretenus en régie tout au long de l'année. Les travaux plus importants sont mis à l'ordre du jour à chaque Comité de Gestion, un cahier des charges est réalisé pour l'année suivante ou les travaux sont réalisés.



Aurélien AUDEVARD-LPO-PACA

« Coucou Geai »

Action 16 : Créer deux boucles de moyenne randonnée pour délester le sentier littoral : (Cette action, est en cours de réalisation).

Quelques problèmes s'opposent à la réalisation de cette action ;

Première boucle, la jonction entre la plage des Brouïs et la plage de Briande. La piste qui mène de la propriété des Brouïs à celle de La Bastide Blanche est un chemin communal donc pas de problème. Mais la jonction de La Bastide Blanche à la plage de Briande est beaucoup plus compliquée. Nous sommes obligés de traverser plusieurs propriétés privées.

Deuxième boucle, la jonction entre Gigaro et le col de Collebasse (Voir action 18 du plan de gestion.

Action 17 : Améliorer la « ZIEM » de Jovat et des Brouïs, accentuer le contrôle des débarquements à la pointe du Cap Lardier : (Cette action, est en cours d'amélioration)

Le chenal de la plage des Brouïs est beaucoup trop large, les bateaux stationnent à l'intérieur de cette zone. Les bateaux viennent au moteur jusqu'à la plage. Idem pour la ZIEM de la plage de Jovat.

Action 18 : Relancer la réflexion sur la faisabilité d'une deuxième entrée à Collebasse : (Cette action doit être supprimée du plan de gestion)

Cette opération, au point de vue juridique n'est pas réalisable. En effet la partie qui se trouve de la barrière de Collebasse au croisement dit « de la cuisinière » est privée. Nous ne pouvons pas faire une aire de stationnement sur ce terrain. La deuxième solution proposée était de faire cette opération sur le terrain du CEL, après le croisement de la cuisinière, mais là aussi nous ne pouvons en aucun cas faire passer des véhicules sur un terrain privé. Cette aire de stationnement ne peut se faire que sur la partie qui se trouve entre la route départementale et les deux barrières.



« Héron Cendré »

Action 19 : Suivre l'évolution de la fréquentation en adoptant une méthode compatible avec les comptages antérieurs : **(Cette action a été faite partiellement et doit être revalorisée)**

Le secteur est en attente d'un système de comptage du même style que celui employé sur les îles, un comptage manuel a été fait depuis plusieurs années sur le secteur.

Action 20 : Renforcer l'animation du site et l'implication des habitants, en liaison avec l'Observatoire du Littoral : **(Cette action, est finalisée et suit son cours).**

La commune de La Croix Valmer, a mis en place un « Agenda 21 » pour son territoire. Dans cet Agenda 21, est abordée la gestion de tous les espaces boisés de la Commune avec la participation des habitants et des usagers de ces espaces.

Action 21 : Donner une assise légale au plan de fermeture du massif forestier : **(Action non réalisable à ce jour)**

Seules les îles ont le droit de fermeture des massifs en période rouge, sur le continent les fermetures des massifs se font en période noire. Il faudrait demander le même fonctionnement que sur les îles.

Action 22 : Poursuivre l'effort d'éducation à l'environnement des scolaires et la sensibilisation du grand public **(Cette action, est finalisée et suit son cours).**

Un programme d'éducation à l'environnement, a été mis en place, avec les collèges et lycées de la presqu'île pendant l'année scolaire 2009/2010, ceci a été une très grande réussite. Suite au départ de l'initiateur, ce projet a cessé d'exister pour le période scolaire 2011/2012, et n'est toujours pas relancé à ce jour faute de moyen en temps, personnels et finances... !



« Bécasse de Temminck »

XIII - Prévisionnel pour 2013 :

13-1- Personnels permanents du secteur :

Voir plan de gestion ; action 1.

13-2- Finition de l'aménagement bâti et extérieur de Gigaro :

13-2-1- Electrification du bureau d'accueil ; Ce bâtiment mal isolé est exposé au soleil toute la journée, les auxiliaires d'accueil y demeurent une grande partie de la journée. Ces travaux permettraient le branchement d'un ventilateur et d'ordinateurs éducatifs pour les visiteurs. Le soubassement de cette construction bois est en train de pourrir, des insectes achèvent sa destruction. Il est impératif de faire des travaux de consolidation et de réparation.

13-2-2- Une borne incendie est prévue depuis 2010, près du bâtiment de Gigaro. L'arrière plage de Gigaro est l'endroit le plus fréquenté du secteur, il est plus vulnérable au risque incendie.

13-2-3- Local poubelle ; Il faut lui faire un habillage en bois naturel pour une meilleure intégration dans le site. **Malheureusement cet endroit est devenu un lieu de dépôt de toutes sortes de déchets pour les habitants du quartier**, Un petit rappel (sur le tri sélectif) de la part de la Commune aux habitants du quartier serait le bienvenu.

13-2-4- Finir la pose des gouttières en dirigeant les eaux de pluie vers les citernes qui se trouvent dans le patio, qui doivent faire environ 100 m³. Faire un trou d'homme avec pose d'une plaque en fonte, pour descendre dans ces citernes.

13-2-5- Pour l'ensemble du bâti de Gigaro, contrôle et traitement de toute la charpente. Remplacement de certains volets et peinture de toutes les huisseries. Pose du carrelage dans la dernière chambre. Problème d'évacuation des eaux usées de la salle d'eau vers la fosse septique. Nouveaux locaux, traitement des façades extérieures. Revoir les fermetures de toutes les huisseries. Voir l'étanchéité de la toiture et traitement de la sous pente contre les insectes.



« Tadorne de Belon poussins »

13-3- Sentier du Littoral :

13-3-1- Pour éviter de trop grande dégradation et des frais trop importants, le sentier du littoral doit faire appel à une attention toute particulière. Nous accueillons actuellement environ 250 000 visiteurs par an. Beaucoup empruntent le sentier du littoral, avec comme mauvaise habitude de prendre des bâtons de marche avec embouts métalliques et pointus. Depuis 2008 nous avons installé des plaquettes signalétiques interdisant tous les bâtons de marche à bout pointu et/ou métallique. Le résultat de ces plaquettes commence à se faire sentir.

13-3-2- Le sentier doit être entretenu régulièrement tous les ans, en priorité par les gestionnaires pour les petits travaux et si nécessaire par une entreprise pour les travaux beaucoup plus importants. Des travaux de réhabilitation prévus en 2012, sont repoussés pour l'année 2013.

13-4- Pistes intérieures :

13-4-1- La piste des « **Crêtes** », d'une longueur de **2,310 km**. Cette piste, est en partie privée et Conservatoire. Jusqu'à présent Monsieur Deschemaker, fait passer avec l'accord du secteur, tous les deux ans environ, une niveleuse et un rouleau compresseur sur toute la longueur. La barrière qui se trouve à la sortie de la copropriété est toujours hors service.

Le débroussaillage est fait par le SIVOM tous les deux ou trois ans. Cette piste est considérée comme piste DFCI.

13-4-2- La piste des « **Brugas** », d'une longueur de **3,540 km**. Cette piste est considérée également comme piste DFCI. Elle est débroussaillée par le SIVOM tous les deux ou trois ans. Suite aux intempéries depuis deux ou trois ans, des ornières se sont créés sur plusieurs endroits. Des travaux de réhabilitation, devraient être organisés pour cet hiver (2012/2013).

13-4-3- La piste du « **Vieux Sémaphore** », d'une longueur de **0, 845 km**. Cette piste est débroussaillée par le SIVOM. L'assise de la piste est bonne, pas de travaux prévus pour cette année. Peut-être un débroussaillage de chaque côté de la piste.

13-4-4- La piste du « **Cap Lardier** », d'une longueur de **1,130 km** devrait être également reprise sur toute sa longueur, par un surfacage assez conséquent avec mise en place des écoulements d'eau. Un débroussaillage de part et d'autre de cette piste est nécessaire sur 1,00 m environ. L'air de retournement est à améliorer.



Aurélien AUDEVARD-LPO-PACA

« **Glaréole à Collier** »

13-4-5- La piste du « **Fer à Cheval** », d'une longueur de **2,230 km**. L'assise de la piste est correcte, sauf à deux ou trois endroits à surfacer, un débroussaillage en régie est prévu pour cet hiver, avec le concours de la classe « espace vert » de Sylvabelle.

13-4-6- La piste des « **Brouïis** », d'une longueur de **0,770 km**. Des ornières commencent à se créer vers la partie haute de la plage. Quelques travaux de nivellement sont nécessaires. Le système d'air de retournement est à revoir.

13-4-7- La piste du « **Chemin de ronde** », d'une longueur de **0,600 km**. Un surfacage de cette piste est à faire sur une trentaine de mètres (Côté croisement Jovat et Brugas). Le débroussaillage est réalisé en régie avec le concours de la classe « espace vert » de Sylvabelle.

13-4-8- La Piste de la « **Maison du Pêcheur** », d'une longueur de **350 m**. Cette piste est très abîmée par les intempéries. Des travaux sont nécessaires pour l'accès avec une reprise de l'aire de retournement. Un débroussaillage est à prévoir de chaque côté de la piste.

13-4-9- La piste des « **Pins Parasols** », d'une longueur de **0,340 km**. Un surfacage de cette piste est à faire sur une bonne moitié de sa longueur un débroussaillage de part et d'autre devra être fait.

13-4-10- La piste de « **Jovat** », d'une longueur de **0,270 km**. L'assise de cette piste est bonne, le débroussaillage est fait en régie avec le concours de la classe « espace vert » de Sylvabelle. Une réfection de l'air de retournement est à prévoir.

13-4-11- La piste de la source « **d'Aiguebonne** », d'une longueur de **0,340 km**. Cette piste devrait être débroussaillée et nivelée sur toute sa longueur. L'aire de retournement doit être repris, pour l'évacuation des personnes blessées sur le sentier.

13-4-12- La piste du « **Point de vue de Gigaro** », d'une longueur de **0,160 km**. Cette piste secondaire est à débroussailler sur toute sa longueur, ce travail est réalisé en régie avec le concours de la classe « espace vert » de Sylvabelle. Une réfection de l'air de retournement est à prévoir.



« **Sterne Pierregarin** »

13-4-13- La piste de jonction entre les pistes « **Fer à Cheval et Crêtes** », d'une longueur de **0,630 km**. Cette piste doit être nivelée sur toute sa longueur. Depuis plusieurs années, les fortes pluies ont créé des ornières, le passage en véhicule (4x4) devient impossible.

13-4-14- La piste du « **Bassin de la Tortue** », d'une longueur de **0,120 km**. Cette piste est entretenue par le SIVOM pour le débroussaillage et le surfacage.

13-4-15- La piste de la « **Bastide Blanche** », d'une longueur de **1,320 km**. Cette piste est en partie privée... ! Et Communale sur La Croix Valmer et Ramatuelle. Elle demande de gros travaux de nivelage.

13-4-16- La piste de la « **Séguiranne** », d'une longueur de **0,380 km**. Cette piste est empruntée uniquement par les occupants de la propriété, mais elle doit être entretenue en cas d'évacuation. Elle appartient au Conservatoire du littoral.

13-4-17- La piste des « **Gâches** », d'une longueur de **0,520 km**. Cette piste secondaire dessert uniquement une emblavure, elle sert de coupe-feu, elle doit être entretenue. Prévoir pour 2013 une plantation d'arbres fruitiers locaux.

13-4-18- Mise en place de casse pattes en interne sur certaines pistes, pour fermer l'accès à des chemins secondaires créés par les promeneurs.

13-5- Continuité plage des Brouis & plage de Briande :

13-5-1- Un circuit interne de la plage de Briande à la plage des Brouis est à l'étude. Il y a plusieurs possibilités pour ce retour ; En passant par le premier sentier sur la gauche, en arrivant sur la plage de Briande ou en continuant jusqu'à la maison des douaniers et remonter par la piste qui rejoint la piste de la Bastide Blanche.

13-6- Signalétique :

13-6-1- L'entretien des panneaux d'information sur le parvis d'entrée du site, des bornes directionnelles et des bornes de sécurité le long du sentier du littoral est assuré par l'équipe du secteur. **Ne serait-il pas judicieux de remplacer les poteaux en chêne par des poteaux en matière recyclable, matière plus résistante dans le temps et geste Ecores.**



« **Sterne Naine** »

13-7- Patrimoine bâti & archéologie :

13-7-1- Le patrimoine bâti doit être réhabilité et tout particulièrement le « Vieux Sémaphore de Collebasse ». Ces travaux seront réalisés par des jeunes de l'Institut Médico Educatif de Sylvabelle, avec leur éducateur et sous la tutelle des gestionnaires. **(Dossier accepté en commission des sites et par le Ministère). Compte tenu du budget nécessaire, les travaux seront lancés en 2014.**

13-7-2- Il y a également la « Batterie Napoléonienne » au bout du Cap Lardier, la « Bergerie » sur la droite de la piste des Brugas, la « Maison des pêcheurs »

13-8- Patrimoine terrain :

13-8-1- Le Conservatoire du littoral doit continuer sa campagne d'acquisition des terrains limitrophes du Cap Lardier, pour ce faire, il est nécessaire que l'établissement puisse avoir le droit de préemption sur cette partie de la commune. Certaines de ces parcelles sont enclavées et posent de graves problèmes de sécurité et de gestion. Les personnes possédant des terrains ont un droit d'accès et de stationnement chez eux.

13-9-Gestion du milieu :

13-9-1- L'entretien et le remplacement de certaines longueurs de Ganivelles sur les plages, qui commencent à être très dégradées. (Environ 200 à 250 m). De gros travaux sont à prévoir sur les plages pour 2013 ou 2014. Sans oublier la création de la dune sur l'arrière plage du Débarquement (Transport de sable, pose de Ganivelles et plantation).

13-9-2- Continuer la gestion de la strate arborée de l'arrière plage de Gigaro, par le traitement des mimosas. Puis remplacer ceci par des essences indigènes (Pin Parasol et d'Alep. Chênes vert, liège et blanc. Caroubiers, ainsi que d'autre végétaux tels que Arbousier, Nerprun etc.) avec le concours du Conservatoire Botanique de Porquerolles et de l'Association pour la Sauvegarde des Sites de La Croix Valmer.



Aurélien AUDEVARD-LPO-PACA

« Guêpier d'Europe »

13-9-3- Continuer la protection des dunes d'arrière plages de Gigaro, des Brouis, de Briande et d'Héraclée, par des plantations d'espèces végétales caractéristiques et patrimoniales et protégées par des Ganivelles. Lutte contre les plantes envahissantes par un débroussaillage manuel et mécanique si la morphologie du terrain le permet.

13-9-4- Suivi des zones humides. Recensement des stations à orchidées avec un GPS et réalisation d'une cartographie précise avec un Système d'Information Géographique (ARCVIEW).

13-9-5- Maintien des zones à orchidées ouvertes par un débroussaillage manuel en hiver.

13-9-6- Modification de l'emblavure de l'ancienne bergerie. Cette emblavure a été replantée avec des arbres fruitiers (Mûriers & Figuiers). Des Ganivelles doivent être posées le long de la piste pour faire un parc à tortues. Le débroussaillage se fera uniquement en manuel et en régie.

13-9-7- Lutte contre les plantes invasives continue. Arrachage, coupe, tronçonnage des plantes envahissantes : mimosas d'hiver, griffes de sorcières sur plages et zones rocheuses, chèvrefeuille du Japon au bord de la vasque d'Aiguebonne, pittosporum, oxalis du Cap, Medicago arborea, herbes de la Pampas, etc.

Dans cette lutte contre les invasives sont associés les jeunes de l'I.M.E. de Sylvabelle dans le cadre de leur programme d'éducation et d'insertion.

13-9-8- Contre les attaques de l'hylésine, parasite destructeur du Pin Pignon, une opération associant les différents propriétaires et gestionnaires du site a été réalisée afin de limiter son extension. Une surveillance est à faire pour l'instant. Reste à voir pour le « Charbon de la mer » qui détruit pas mal de chêne liège et chêne vert.

13-9-9- Pose de nouveaux casse-pattes pour contenir le public sur les sentiers et aménager des aires de cicatrisation pour les zones piétinées.



« Goéland Railleur »

13-9-10- Entretien des plages : nettoyage manuel uniquement (afin de conserver les laisses de mer importantes pour l'écosystème) et régulier.

13-9-11- Plantation d'arbres afin de restaurer la ripisylve de Gigaro et limiter la propagation des mimosas.

13-9-12- Maintien des battues aux sangliers, dans le respect de la législation française, pour diminuer la population et prévenir les dégâts aux cultures et dans les propriétés riveraines.

13-10- Réhabilitation des points d'eau et des sources :

13-10-1- Réhabilitation du bassin de la tortue : étanchéité, curage du bassin et évacuation des sédiments. Coupe des eucalyptus à proximité direct du Bassin dont les racines endommagent l'étanchéité du bassin. Création de pièges à sédiments en aval du bassin de la tortue. **Ce bassin est rempli uniquement par la déverse de la citerne DFCI qui se trouve en amont de cette retenue.**

13-10-2- Sur les quatre sources répertoriées sur le secteur, deux sources continuent à couler régulièrement en hiver et à suinter en été.

- L'une se trouve à l'intérieur de la propriété des Brouïs, celle-ci coule régulièrement et alimente les deux citernes de 2500l chacune, installées par le propriétaire.

- L'autre c'est la source d'Aiguebonne. Sur cette dernière se trouvent deux bassins qui sont obstrués. Curage du bassin d'Aiguebonne. Un projet est à l'étude pour cette délicate tâche, ce projet devrait être financé par une des associations de défense de l'environnement. Avant toute intervention se rapprocher du service scientifique du Parc National de Port-Cros, pour éviter l'irréparable. !

13-11- Inventaire faune & flore :

13-11-1- L'inventaire faune / flore est à suivre en permanence sur le site du Cap Lardier.

13-11-2- Le document d'objectif Natura 2000 pour la zone des trois Caps, organisé par l'Observatoire Marin permet d'initier les premières mesures de gestions relatives aux espèces et aux habitats.



« Pouillot Fitis »

13-11-3- Mise en place d'un protocole de suivi de la tortue d'Hermann sur le site du Cap Lardier, de la Cistude d'Europe sur Pardigon et au Cap Lardier, création d'un protocole de suivi pour les serpents sur le Cap Lardier.

13-11-4- Lancement d'une campagne d'observation du lézard ocellé sur le site du Cap Lardier afin d'établir sa présence ou son absence du site.

13-11-5- Recensement et cartographie des espèces végétales protégées.

13-11-6- Mise en place de placettes de suivi sur la pointe du Cap Lardier afin d'évaluer et trouver la raison du dépérissement des Barbes de Jupiter.

13-12-Education /sensibilisation / information :

13-12-1- Relancer les établissements scolaires du Golfe de Saint-Tropez sur un programme d'éducation à l'environnement et réalisation d'animations.

13-12-2- Collaboration étroite des deux gestionnaires aux manifestations nationales au travers de différentes animations pour sensibiliser le public au respect et à la conservation d'un site naturel protégé : fête de la nature, nettoyage de printemps, 2011 année de la biodiversité, fête du patrimoine, etc.

13-12-3- Même collaboration pour le maintien d'un effort d'accueil et d'information via la maison d'accueil à l'entrée de Gigaro au Cap Lardier et le Point Information sur le parking de la plage du débarquement pour le site de Pardigon pendant la saison estivale.



13-13- Table d'orientation/ sentier d'interprétation:

13-13-1- Le projet de la table d'orientation est toujours dans les tiroirs du secteur, cette table serait installée sur le point le plus haut du secteur à gauche de la piste des Crêtes en remontant, avec vue sur 360°.

13-13-2- Le projet d'un sentier d'interprétation sur la faune et la flore pourrait être mis à l'étude pour satisfaire la demande du public pour une meilleure connaissance des espèces animales et végétales méditerranéennes sur le terrain.

13-14- Documentation :

13-14-1- Un dépliant faune flore du site est à l'étude. Ce dépliant serait réalisé entièrement par le service informatique du Parc National de Port-Cros. Il sera destiné au grand public. Il comportera de nombreuses informations sur les espèces animales et végétales que l'on retrouve sur le site. Ce document devrait concerner les trois Caps.

13-14-2- Une nouvelle carte est également à l'étude avec plusieurs renseignements sur les parcours et sur la signalétique intérieure et sur la signalétique du sentier du littoral (secours). Réalisation d'une carte du site.

13-15-Récupération des eaux de pluie et de ruissellement :

Quatre possibilités de retenue d'eau sont réalisables sur le secteur prévoir un projet d'étude et de réalisation pour 2013 et à engager en 2014 ;

13-15-1- Entre la propriété dite « La Séguranne » est la piste au dessus de la maison de Gigaro.

13-15-2- La réfection complète du bassin de la tortue.

13-15-3- Au croisement des pistes des « Brugas » et du « Fer à Cheval » ouest.

13-15-4- Dans le ruisseau des Brouis, à la jonction de la propriété des Brouis et le Conservatoire.

A voir pour plus tard la réhabilitation des bassins dans le site du Débarquement, pour les cistudes et autre faune et flore aquatiques.



« Outarde Canepetière »

13-16-Problème des mégots sur les plages :

En période estivale, les plages sont jonchées de mégots. Il faudrait mener une réflexion sur cette problématique. Actuellement, il est très difficile de faire respecter l'interdiction de fumer avec la réduction des renforts estivaux.

Cette pollution vient également et surtout des individus venant faire la fête sur la plage toute la nuit en laissant de nombreux déchets. **(Voir paragraphe n° 3-3 sur la plage de Gigaro).**

13-17-Un nouveau dépliant :

Un nouveau dépliant a été créé avec le concours de tous les partenaires, la mise en page a été faite par le service informatique du Parc National de Port-Cros. Document sera distribué le jour du comité de gestion.

13-18-Création d'un circuit de randonnée :

La création d'un circuit de randonnée, liant culture & environnement, a été étudié, le manque de moyens financiers bloque actuellement sa mise en oeuvre.



« Héron Cendré »

XIV – ANNEXES

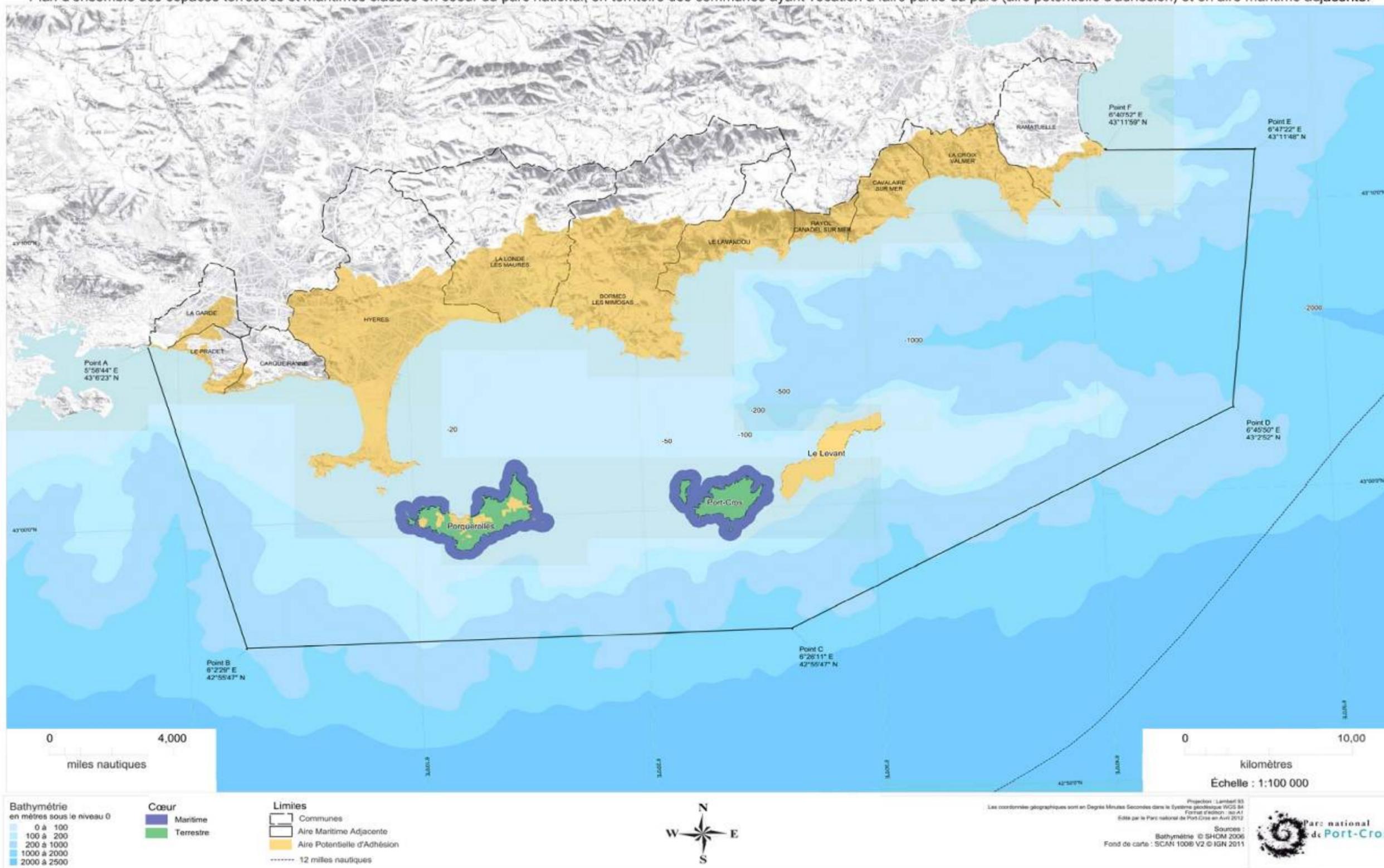


« Guêpier d'Europe »

ANNEXE N° 1

Annexe aux II, III et IV de l'article 1er du décret n°2009-449 du 22 avril 2009 modifié.

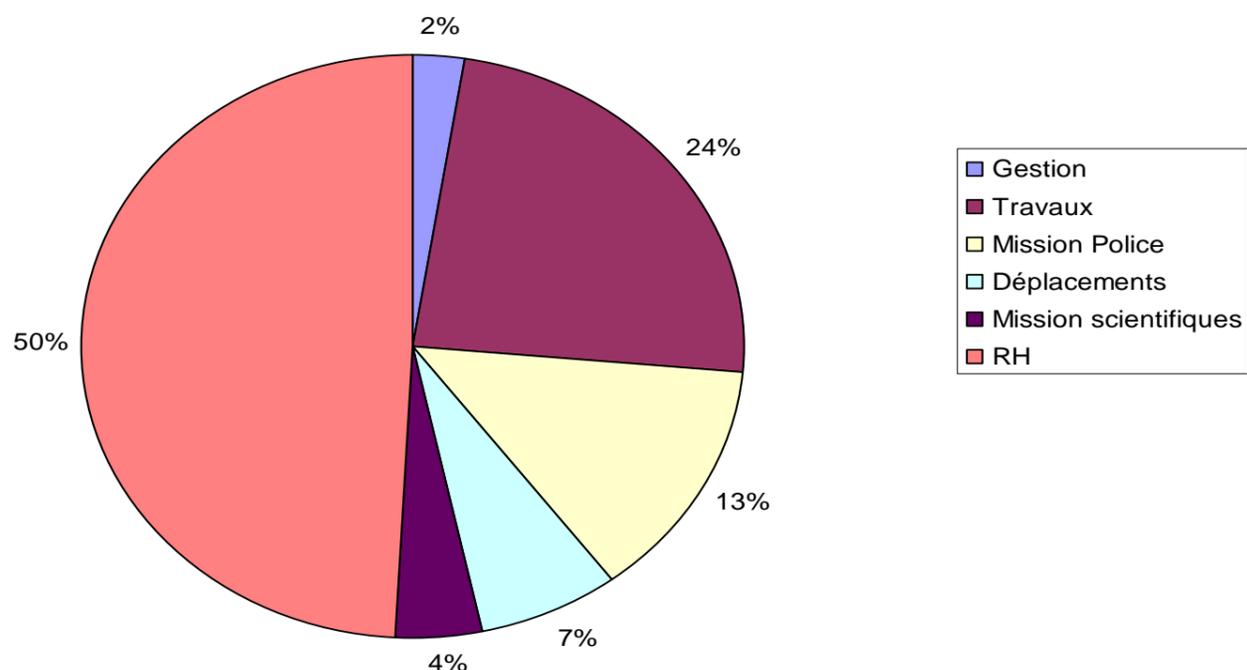
Plan d'ensemble des espaces terrestres et maritimes classés en cœur du parc national, en territoire des communes ayant vocation à faire partie du parc (aire potentielle d'adhésion) et en aire maritime adjacente.



ANNEXE N° 2

Code Domaine	Code Activité	Temps analytique du 1 novembre 2011 au 31 octobre 2012	Dherment	Teissier	Casteran	Fosset	Total	
MS	Gfin	Gestion administrative; Comptabilités, Comptes-rendus d'activité, correspondances, etc.	10	0	0	0	10	36
MS	Grh	Gestion des ressources humaines; Congés, maladies, repos, services, astreintes, stages, etc.	8	0	0	0	8	
MS	HS	Gestion Santé et Sécurité au Travail (ACMO).	7	0	0	0	7	
CM	Info	Information COM (Accueil du public adulte et scolaire).	0	4	4	3	11	349
MS	teb	Travaux d'entretien des bâtiments.	6	4	4	4	18	
		Travaux d'entretien des véhicules et matériels.	6	6	6	2	20	
IP	Tef	Travaux d'entretien et gestion des milieux naturels.	25	48	46	41	160	
		Travaux d'entretien du sentier du littoral & des plages.	17	29	33	25	104	
		Travaux pour le commune + plage d'Héraclée.	2	16	5	3	26	196
		Travaux sur site Pardigon / Débarquement.	5	6	6	4	21	
SP	Tm	Mission police; Tournée mixte en mer (P.M & PNPC).	0	1	1	0	2	
SP	Ttj	Mission police; Tournée terre de jour sur les deux sites.	16	20	20	16	72	
SP	Ttn	Mission police; Tournée mixte terre de nuit sur les deux sites (P.M & PNPC).	2	0	0	0	2	
SP	Twe	Samedis, dimanches & jours fériés travaillés (Patrouilles sur les deux sites)	34	28	29	29	120	104
MS	For	Déplacements pour formations et stages.	0	13	15	15	43	
MS		Déplacements pour Natura 2000, gestion DPM, Observatoire Marin.	4	0	0	0	4	
MS		Déplacements pour Codir, diverses réunions au siège et achats.	12	3	3	3	21	
MS	Rp	Déplacement pour relations publiques & Agenda 21 Commune.	5	0	0	0	5	
MS	HS	Déplacements pour formations et réunions ACMO sur sites et PNF.	15	0	0	0	15	
MS	Ins	Déplacements pour instances: CA, CP, CS, A.G.	5	1	1	1	8	
MS	Par	Déplacements pour instances: CP, CHS, CAP.	8	0	0	0	8	
MS	ECK	Mission "Écores".	1	6	6	6	19	61
		Travaux et missions pour le service scientifique.	0	9	10	9	28	
		Mission échouage mammifères et tortues marines.	2	4	4	4	14	
		Arrêt maladie	0	1	0	17	18	718
		Samedis, dimanches & jours fériés non travaillés.	74	82	81	82	319	
		Jours de récupération	39	46	48	46	179	
		Congé + ARTT.	63	39	44	56	202	
Pour les missions "Police", il faut rajouter les samedis, dimanches et jours fériés qui sont consacrés à 75 % à la surveillance du secteur.			366	366	366	366	1464	

Gestion	Travaux	Mission Police	Déplacements	Mission scientifiques	RH	Total
36	349	196	104	61	718	1464
2%	24%	13%	7%	4%	49%	100%



Patrouille A = 6h00 / jour
Patrouille C = 6h00 / jour

ANNEXE N° 3

Patrouille B = 3h00 / jour + 3h00 d'entretien

Juillet							Août						
Jour	Patrouilles	Heures				Jour	Patrouilles	Heures					
		Terre			Mer			Terre			Mer		
		Jour	Nuit/mixte	Nuit/seul	Jour/mixte			Jour	Nuit/mixte	Nuit/seul	Jour/mixte		
1	D	0	0	0	0	1	M	2A + 2B + 1C	24	0	0	0	
2	L	0	0	0	0	2	J	2A + 3B + 1C	27	2	0	0	
3	M	3A + 2B + 1C	30	0	0	3	V	2A + 2B + 1C	24	0	0	0	
4	M	2A + 2B + 1C	24	0	0	4	S	2B + 1C	12	0	0	0	
5	J	2A + 2B + 1C	24	0	0	5	D	2A + 1C	18	0	0	0	
6	V	2B + 1C	12	0	0	6	L	3B + 1C	15	0	0	0	
7	S	1C	6	0	2	7	M	2A + 2B + 1C	24	0	0	0	
8	D	1C	6	0	2	8	M	3A + 2B	24	0	0	0	
9	L	2B + 1C	12	0	0	9	J	5 (1/2) A + 1C	21	2	0	0	
10	M	2A + 2B	18	0	0	10	V	3A + 3B + 1C	33	0	1	0	
11	M	2A + 2B + 1C	24	0	1,5	2	11	S	2B + 1C	12	0	0	0
12	J	2A + 3B + 1C	27	0	0	0	12	D	2A + 1C	18	0	0	0
13	V	2A + 2B + 1C	24	0	0	0	13	L	2A + 3B + 1C	27	0	0	0
14	S	2C	12	0	1	0	14	M	3B + 1C	15	0	0	0
15	D	2C	12	0	0	0	15	M	3B + 1C	15	0	1	0
16	L	2A + 2B + 1C	24	0	1	0	16	J	2A + 2B + 1C	24	0	0	0
17	M	2A + 2B + 1C	24	0	0	0	17	V	2A + 3B + 1C	27	2	0	0
18	M	2A + 2B + 1C	24	0	0	0	18	S	2B + 1C	12	0	0	0
19	J	2A + 2B + 1C	24	0	1,5	0	19	D	2A + 1C	18	0	1	0
20	V	2A + 2B + 1C	24	0	2	0	20	L	2B + 1C	12	0	0	0
21	S	2A + 1C	18	0	0	0	21	M	2B + 1C	12	0	0	0
22	D	2A + 1C	18	0	0	0	22	M	3B + 1C	15	0	0	0
23	L	3B + 1C	15	0	1,5	0	23	J	2A + 3B + 1C	27	0	0	0
24	M	2A + 2B + 1C	24	0	0	0	24	V	3A + 4B	30	0	0	0
25	M	2A + 2B + 1C	24	0	0	0	25	S	2A	12	0	0	0
26	J	2A + 2B + 1C	24	0	0	0	26	D	2B	6	0	3	0
27	V	2A + 2B	18	0	0	0	27	L	3B + 1C	18	0	0	0
28	S	2A + 1C	18	0	1,5	0	28	M	2B + 1C	12	0	0	2
29	D	1A + 1C	12	0	0	0	29	M	2B + 1C	12	0	0	0
30	L	2A + 3B + 1C	27	0	1	0	30	J	2B	6	2	0	0
31	M	2A + 2B + 1C	24	0	0	0	31	V	2B + 1C	12	0	0	0
Total		573	0	11	6	Total		564	8	6	2		

ANNEXE N° 4

Dégâts occasionnés par la tempête de novembre 2011 :



La mer est remontée à l'intérieur des Ganivelles emportant la moitié de la dune sur presque toute sa longueur. Il y avait 2 m de distance entre les deux rangées de Ganivelles. La première rangée de Ganivelles, a été emportée ou démolie sur place. Le ruisseau a coupé la plage en deux sur cinq à six mètres de large environ.

Le Sivom nous a livré 200 m² de sable en provenance de Cavalaire la mairie nous a prêté un tractopelle et une mini pelle. Nous avons installé 80 m linéaire de Ganivelles et piquets. Nous avons étalé les 200 m de sable derrière ces Ganivelles, il nous a fallu 5 jours de travail pour remodeler le cordon dunaire.



Chef de secteur
Dherment Jean-Claude

ANNEXE N° 5

ORGANIGRAMME SECTEUR CAP LARDIER

Agent Technique
Casteran Camille

Fonctions principales :
* Surveillance des deux sites.
* Entretien du milieu, des matériels et des locaux intérieur et extérieur.
* Accueil, information du public et pédagogie scolaire.
* Récoltes, mise en culture et plantations.
* Encadrement, suivi des stagiaires et des saisonniers.
* Suivi de la cartographie.

Dossiers particuliers :
* Suivi et entretien du sentier du littoral en régie.
* Inventaire et suivi Tortue d'Hermann, couleuvre de Montpellier, Chiroptère.
* Suivi budget sur logiciel « Music »

Référents :
* Suivi Natura 2000.
* Correspondant Observatoire Marin.

Agent Technique
Fosset Arnaud

Fonctions principales :
* Surveillance des deux sites.
* Entretien du milieu, des matériels et des locaux intérieur et extérieur.
* Accueil, information du public et pédagogie scolaire.
* Récoltes, mise en culture et plantations.
* Encadrement, suivi des stagiaires et des saisonniers.
* Suivi de la cartographie.

Dossiers particuliers :
* Suivi et entretien de toute la signalétique en régie.
* Inventaire et suivi Faucon Pèlerin, Léopard Ocellé, Isoète de Durieu.
* Suivi du protocole scolaire environnement.

Référents :
* Bulletin Côte et mer.
* Correspondant écores.

Agent Technique

Fonctions principales :
* Surveillance des deux sites.
* Entretien du milieu, des matériels et des locaux intérieur et extérieur.
* Accueil, information du public et pédagogie scolaire.
* Récoltes, mise en culture et plantations.
* Encadrement, suivi des stagiaires et des saisonniers.
* Suivi de la cartographie.

Dossiers particuliers :
* Suivi des travaux forestier et D .F.C.I. en régie.
* Inventaire et suivi Cistude d'Europe, Magicienne Dentelée.
* Gestion et suivi des plantes envahissantes.

Référents :
* Photothèque.
* Correspondant P.M. en mer.

Fonctions principales :
Coordination du secteur :
* Organisation du travail.
* Gestion du personnel, formation et encadrement.
Gestion budgétaire et administrative.
* Surveillance des deux sites.
* Entretien du milieu, des matériels et des bâtiments.
* Accueil, information du public et pédagogie scolaire.
* Récoltes, mise en culture et plantations.
* Encadrement, suivi des stagiaires et des saisonniers.
* Suivi de la cartographie.
* Réunions (CA, CS, CTP, CAP, CHS, Codir, Comité de Gestion, Comité Départe. Agenda 21, Etc.)

Dossiers particuliers :
* Gestion et suivi des travaux en régie et par entreprises.
* Relations publics tous corps d'état.
* Gestion du dossier D.F.C.I.
* Relation avec les gestionnaires et les différents partenaires.

Référents :
* Conseiller en prévention. (A.C.M.O.)
* Gestion, suivi des extincteurs, des pharmacies et du matériel épidémie.

ANNEXE N° 6

DATE	Bon de Cde	MATERIEL	VALLOT	SAME	DEBARROS	COSTAMAG NA	POINT-P	INTER-INOX
25-mars-02	8228	Visseries	- €	- €	- €	- €	- €	104,92 €
28-mars-02	8231	Plaquettes	393,84 €	- €	- €	- €	- €	- €
4-avr.-02	8232	Plaquettes	55,02 €	- €	- €	- €	- €	- €
26-avr.-02	8237	Mélange Béton	- €	- €	- €	- €	38,25 €	- €
26-avr.-02	8238	Plaquettes	170,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
26-mai-04	8238	Dune & Plage	- €	- €	- €	98,33 €	- €	- €
5-juin-02	8249	Mélange Béton	- €	- €	- €	31,04 €	- €	- €
11-juin-02	8256	Plaquettes	48,83 €	- €	- €	- €	- €	- €
27-juin-02	8270	Plaquettes	28,79 €	- €	- €	- €	- €	- €
9-juil.-02	8276	Plaquettes	53,29 €	- €	- €	- €	- €	- €
26-juil.-02	8284	Poteaux	- €	- €	400,00 €	- €	- €	- €
10-sept.-02	8296	Mélange Béton	- €	- €	- €	46,72 €	- €	- €
22-avr.-03	8233	Plaquettes	598,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
24-avr.-03	8236	Barrière	- €	488,98 €	- €	- €	- €	- €
16-mai-03	8248	Mélange Béton	- €	- €	- €	52,50 €	- €	- €
15-juil.-03	8270	Plaquettes	169,35 €	- €	- €	- €	- €	- €
5-janv.-04	8201	Visseries	- €	- €	- €	- €	- €	152,44 €
4-mars-04	8212	Plaquettes	301,39 €	- €	- €	- €	- €	- €
4-mars-04	8213	Poteaux	- €	- €	141,55 €	- €	- €	- €
23-mars-04	8223	Mélange Béton	- €	- €	- €	- €	18,20 €	- €
18-mai-04	8233	Mélange Béton	- €	- €	- €	90,20 €	- €	- €
9-juin-04	8242	Plaquettes	288,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
22-juin-04	8253	Poteaux	- €	450,41 €	- €	- €	- €	- €
12-juil.-04	8259	Fermeture Massif	- €	- €	- €	- €	140,74 €	- €
1-août-04	8268	Plaquettes	76,96 €	- €	- €	- €	- €	- €
11-juil.-05	8260	Fermeture Massif	298,16 €	- €	- €	- €	- €	- €
13-mai-06	8039	Plaquettes	581,02 €	- €	- €	- €	- €	- €
14-juin-06	8049	Mélange Béton	- €	- €	- €	43,37 €	- €	- €
27-juin-06	8057	Plaquettes	166,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
7-août-06	8065	Visseries	- €	- €	- €	- €	- €	175,33 €
13-nov.-06	8093	Plaquettes	300,63 €	- €	- €	- €	- €	- €
18-juil.-07	8055	Plaquettes	397,98 €	- €	- €	- €	- €	- €
27-juil.-07	8062	Visseries	- €	- €	- €	- €	- €	182,12 €
31-juil.-07	8082	Poteaux	- €	470,00 €	- €	- €	- €	- €
14-oct.-07	8086	Poteaux	- €	660,00 €	- €	- €	- €	- €
15-oct.-07	8087	Poteaux	- €	436,76 €	- €	- €	- €	- €
9-nov.-07	8100	Mélange Béton	- €	- €	- €	- €	71,95 €	- €
21-janv.-08	8006	Visseries	- €	- €	- €	- €	- €	186,00 €
29-févr.-08	8014	Poteaux	- €	215,28 €	- €	- €	- €	- €
10-mai-08	8044	Plaquettes	120,89 €	- €	- €	- €	- €	- €
27-juin-08	8056	Plaquettes	77,72 €	- €	- €	- €	- €	- €
31-juil.-08	8069	Plaquettes	79,55 €	- €	- €	- €	- €	- €
1-août-08	8070	Mélange Béton	- €	- €	- €	65,66 €	- €	- €
3-juil.-09	8050	Plaquettes	162,37 €	- €	- €	- €	- €	- €
6-juil.-09	8057	Mélange Béton	- €	- €	- €	286,63 €	- €	- €
12-avr.-11	8022	Poteaux Parc Vélo	- €	- €	- €	- €	354,370 €	- €
2-mai-11	8027	Ciment Parc Vélo	- €	- €	- €	203,37 €	- €	- €
5-mai-11	8028	Plaquettes	235,55 €	- €	- €	- €	- €	- €
12-mai-12	8031	Visserie Parc à Vélo	- €	- €	- €	- €	- €	656,98 €
23-avr.-12	8020	Plaquettes	626,46 €	- €	- €	- €	- €	- €
25-avr.-12	8022	Mélange Béton	- €	- €	- €	- €	124,280 €	- €
20-juil.-12	8050	Plaquettes	231,99 €	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL	11 848,17 €	5 461,79 €	2 721,43 €	541,55 €	917,82 €	747,790 €	1 457,79 €

Annexe n° 7



Sivom du littoral des Maures

**Entretien et
environnement**

SERVICE ENTRETIEN & ENVIRONNEMENT (DFCI)

FICHE TECHNIQUE

Conservatoire du Littoral, Cap Lardier.

TRAVAUX 2012 REALISES par L'ENTREPRISE:

° Entretien PIDAF - piste forestière principale (de s Brugas) - 22 ha:

Débroussaillage manuel respectant la procédure Natura 2000.

Surface	coût / ha	coût total	coût total	Aide Conseil Régional	Aide Conseil Général	Aide DDTM et FEADER Natura 2000
ha	HT	HT	TTC			
22	1 800,00 €	39 600,00 €	47 361,60 €	10 560,00 €	10 560,00 €	12 000,00 €
M.O.		3 960,00 €	4 736,16 €			
TOTAL			52 097,76 €			

Auto financement	18 977,76 €
-------------------------	--------------------

° Prévision entretien PIDAF 2013:

_ Piste des crêtes 26 ha, dont 6,3 ha Natura 2000, pour un coût prévisionnel de 40 000€ TTC

_ Dossier en cours d'instruction à la DDTM pour la réfection des pistes endommagées par les intempéries de novembre 2011 sur un coût de 12 000 € TTC (aide de 80 %).

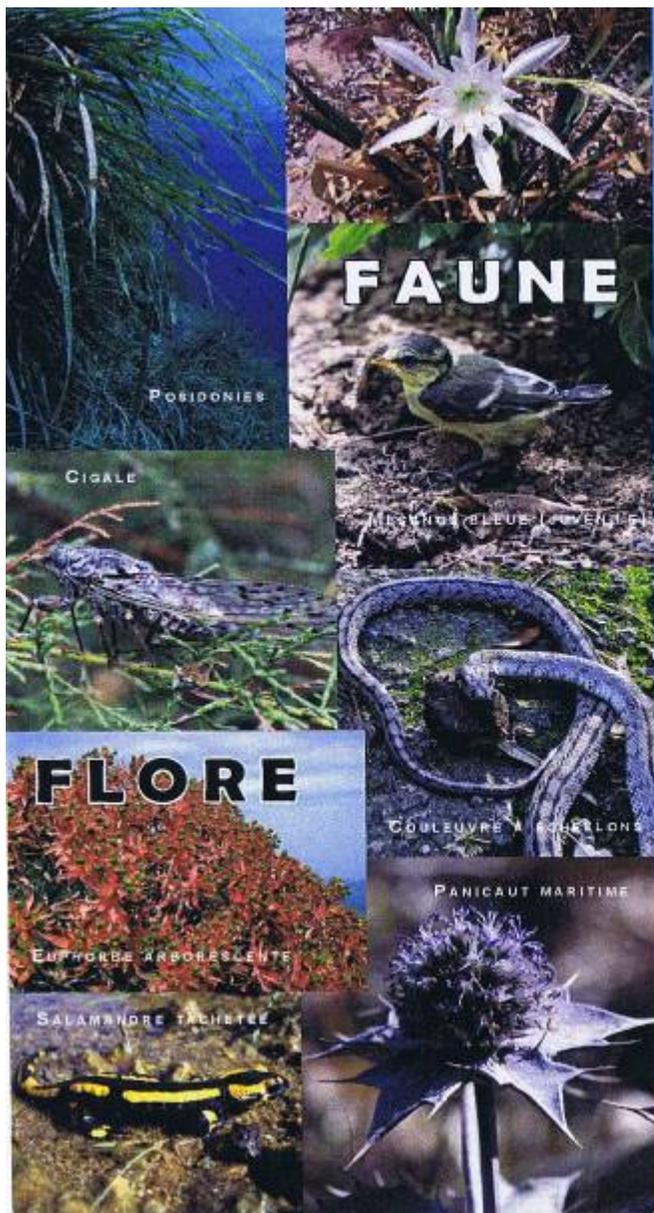
° Transport sable pour dune plage:

Camion et chargeur = 2000 €

Le Chef de Service

Louis GARNIER





Les sites sont accessibles par le sentier du littoral (ancien sentier des douaniers) et par les pistes intérieures

MERCI DE RESPECTER CE CHEMINEMENT EXCLUSIVEMENT PIÉTONNIER DE SUIVRE SON BALISAGE JAUNE AINSI QUE LA SIGNALÉTIQUE

Attention, certains tronçons du sentier nécessitent une conduite sportive

Attention, risque d'éboulements et de chutes au bord des falaises

La pratique du vtt est interdite sur le sentier du littoral car elle accentue la dégradation des sentiers et n'est pas compatible avec la fréquentation piétonne

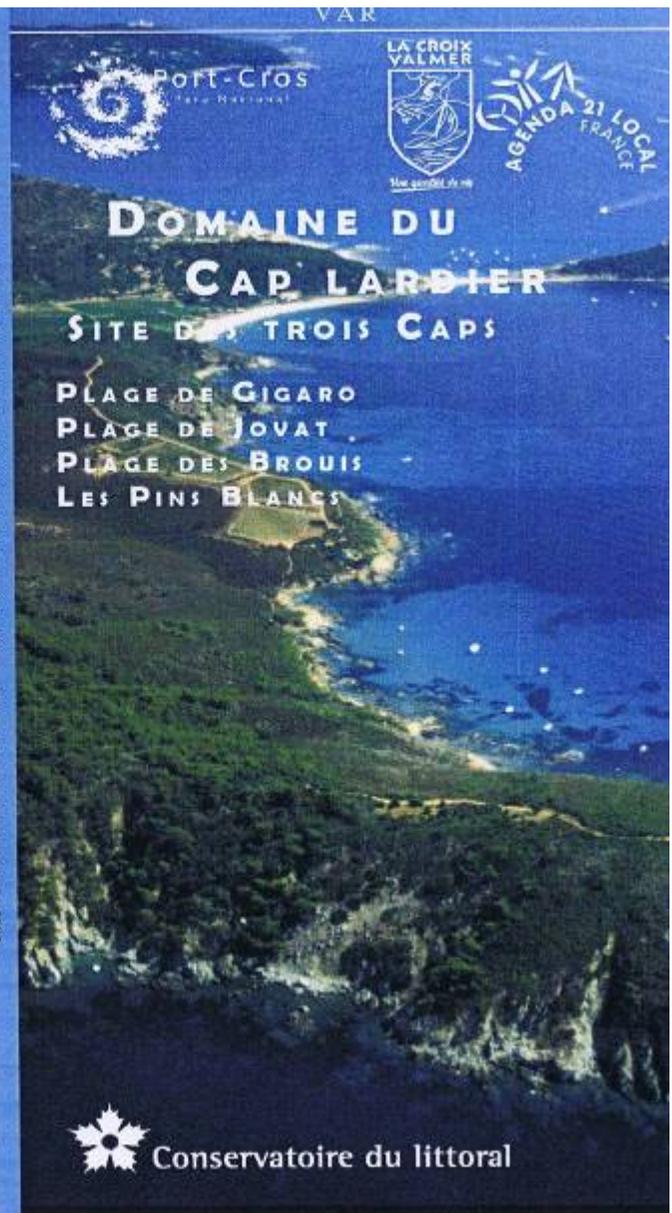
Avant de pénétrer dans le massif forestier en période estivale, se renseigner obligatoirement sur le niveau de risque incendie du jour
www.var.pref.gouv.fr/massifs/
 ou au
 04 89 96 43 43 (boîte vocale)

Pour votre plaisir et votre sécurité merci de respecter les réglementations.
 Le Domaine du Cap Lardier est un espace naturel protégé.



VAR
 CONSEIL GÉNÉRAL

Région PACA



Crédits photographiques ET TEXTES : 777, CARIE, L. BOISE, CONCEPTS GRAPHIQUES : POWOIN

Annexe n° 9

Contribution de « Vivre dans la Presqu'île »
Rapport d'activité 2012 Parc National de Port-Cros
Pour le Site Gigaro Lardier

1-surfréquentation et responsabilisation du public : droit d'entrée modique avec information sur le budget de gestion du site

2-plages non-fumeurs : satisfaction pour l'interdiction 2012, nécessité d'une signalisation bien visible

3-Chiens : signalisation et sanctions immédiates car l'interdiction n'est pas respectée

La propreté du sable doit être un objectif majeur

Interdiction totale des chiens même tenus en laisse sur le sentier du Lardier sur fréquenté par les propriétaires de chiens

4- Plages naturistes : interdiction aux Brouïs, à la Briande et dans les criques où cette pratique décourage les non naturistes quand ils ne se font pas dissuader ou effrayer parfois par des exhibitionnistes. (La plage des Brouïs figure dans des annuaires de plages naturistes alors que cette plage était un but de sortie familiale !)

5-ZIEM et mouillages :

La situation semble mieux contrôlée car les mouillages sont moins nombreux. Mais on ne voit toujours pas de n°d'immatriculation sur les bouées.

Bateaux de plus en plus grands : limiter la taille des bateaux autorisés, utilisation des mouillages organisés

ZIEM : agrandissement demandé de la ZIEM devant les plages de Gigaro Lardier englobant les criques du Crocodile et Jovat ainsi que les plages des Brouïs et La Briande pour faire reculer les énormes bateaux qui viennent s'ancrer trop près du rivage

6- Épandage du produit FORAY 48B

Controverse au sujet de l'innocuité de ce produit.

Le principe de précaution devrait s'appliquer en cessant ces épandages.

Utiliser des moyens plus naturels et respectueux de la biodiversité pour la destruction des chenilles processionnaires.



Cap Lardier

Note pour bilan activité 2012

- **Arrière plage de Gigaro** ; L'Association a adhéré au projet de réaménagement et de revitalisation de l'arrière plage de GIGARO proposé par le gestionnaire du Site afin de redonner à l'arrière plage son aspect du début du siècle dernier. Elle confirme son engagement pour ce site.
- **Anse de Jovat : cabanon du pêcheur, treuil** ; L'Association demande l'élaboration d'un programme de mise en valeur de ce secteur avec la restauration du bâtiment et du treuil à bateaux.
- **Aiguebonne** ; Restauration du bâtiment de plage (ruine).
- **Anse du Brouis** ; Revoir la ZIEM
- **Domaine Schneider-Esleben sur le cap Lardier** ; Cette construction présente une indéniable valeur architecturale et ne comporte pas d'impact direct. Après le décès de Monsieur Schneider-Esleben le Conservatoire du Littoral est entré en jouissance du Domaine. A ce jour il n'y a aucun programme de proposer pour l'avenir de ce domaine. L'Association de Sauvegarde des Sites persiste à avancer qu'il faut une synergie entre la maison Foncin et le Cap Lardier, mais demande également l'intégration du domaine de Pardigon dans cette réflexion pour créer non pas un duo pôles mais un tri pôles.
- **Aire de stationnement à Collebasse** ; Création d'une aire de stationnement à Collebasse: Il s'agit de donner une priorité à la vocation profonde du Site en facilitant une mise en contact direct avec la nature, sans interférence avec la fréquentation de la plage. Cette aire de stationnement serait située sur la partie peu en pente en direction de la ligne de crêtes. Il s'agit notamment de favoriser le contact avec la nature pour les personnes âgées qui sont à la recherche de promenades sur des terrains de faible déclivité. Il convient de souligner qu'une aire de stationnement n'est pas assimilable à un parking, notamment en terme de surveillance des lieux. Le stationnement s'y fait comme en bordure de route ou comme à Collebasse, aux risques et périls des automobilistes. Cette aire de stationnement pourrait n'être accessible qu'en dehors de la période de pointe estivale.
- **Préemption du Conservatoire du Littoral** ; Le Conservatoire du Littoral devrait s'interroger sur les possibilités de faire jouer son droit de préemption, directement ou par le canal du Département, sur des terrains situés entre Collebasse et l'entrée du domaine, de manière à conforter la piste forestière et permettre cet aménagement.
- **Gestion intégrée Terre Plage Mer** ; Les statuts modifiés du Conservatoire du Littoral lui ouvrent la possibilité de conduire une gestion intégrée des trois composantes, terre, plage et mer dans les 300 mètres, au droit des espaces naturels qui relèvent de son activité. Quelles pourraient être les avancées à développer prochainement en étroite coopération avec la Commune?

Gestion du D.P.M.

Une étude a été réalisée par le Conservatoire du littoral en 2012 pour étudier l'opportunité d'une intervention sur le Domaine Public Maritime (DPM) au droit du site du Cap Lardier et réaliser le schéma de gestion préalable.

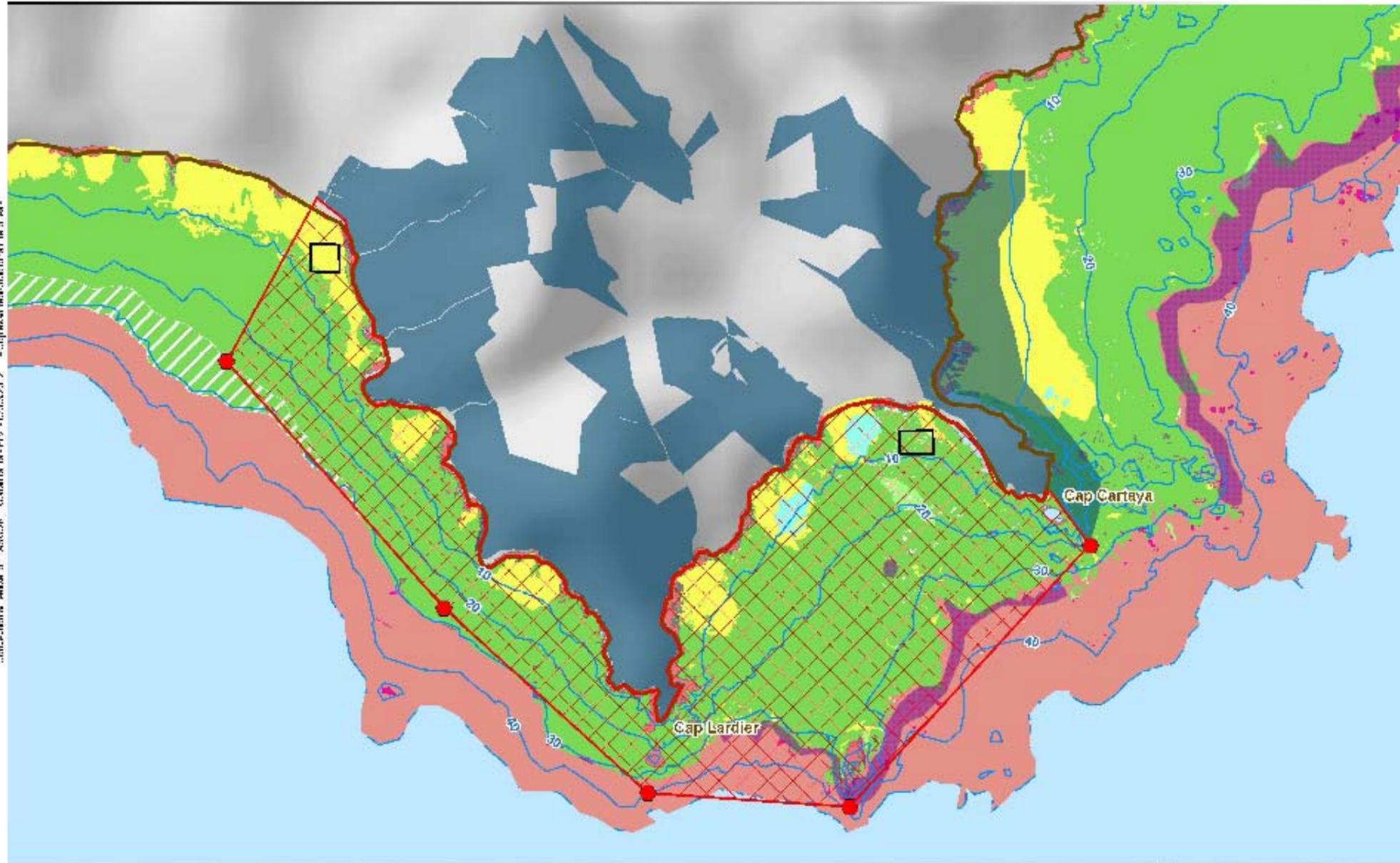
Cette étude s'inscrit dans le cadre de la Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité qui permet au Conservatoire du Littoral d'intervenir sur le DPM. Cette Loi a pour objectif de promouvoir une gestion plus intégrée des zones côtières, en autorisant le transfert de gestion du DPM de l'État vers le Conservatoire du Littoral.

Sur cette base, le Conservatoire du Littoral a pu définir sa stratégie générale d'intervention, déclinée ensuite géographiquement en orientations stratégiques par rivage. Dans le cadre de cette stratégie, le site du cap Lardier est un site qui avait été identifié pour une intervention à court terme.

L'étude réalisée par le bureau d'étude ASCONIT a permis de faire un diagnostic synthétique des enjeux écologiques et des usages du territoire, puis de définir un périmètre et des actions pour l'intervention du Conservatoire, dans le cadre du transfert de gestion.

Cette approche a été réalisée dans le cadre d'une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels concernés ou ayant autorité sur la gestion DPM sur le secteur.

PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE D'ATTRIBUTION DU DPM AU CONSERVATOIRE DU LITTORAL



Source : données de l'Etat - ASCONT - Conservatoire du littoral - 02/2017

- | | | | | | |
|----------------------------|------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|-----------|
| Coralligène | Fucus auxiliaire du littoral | Herbier de posidonie disséminée | Récifs à algues phaeophytes | Terrain de Cochenilles | Isobathie |
| Fond meuble de l'inférieur | Herbier de posidonie | Matrice morte de posidonie | Caulerpa racemosa | Périmètre d'attribution du DPM | Bouées |
| | | | Prunelles de Cymatodonta | Zones d'ADP | |

Source : Schéma Départemental de la mer Var-Données SC3 - AscOnt - 2011

Figure 42 : Proposition de périmètre d'intervention

